

RAPPORT ANNUEL 2013 2014

Un
environnement
bâti de qualité,
ça profite
à tous.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.



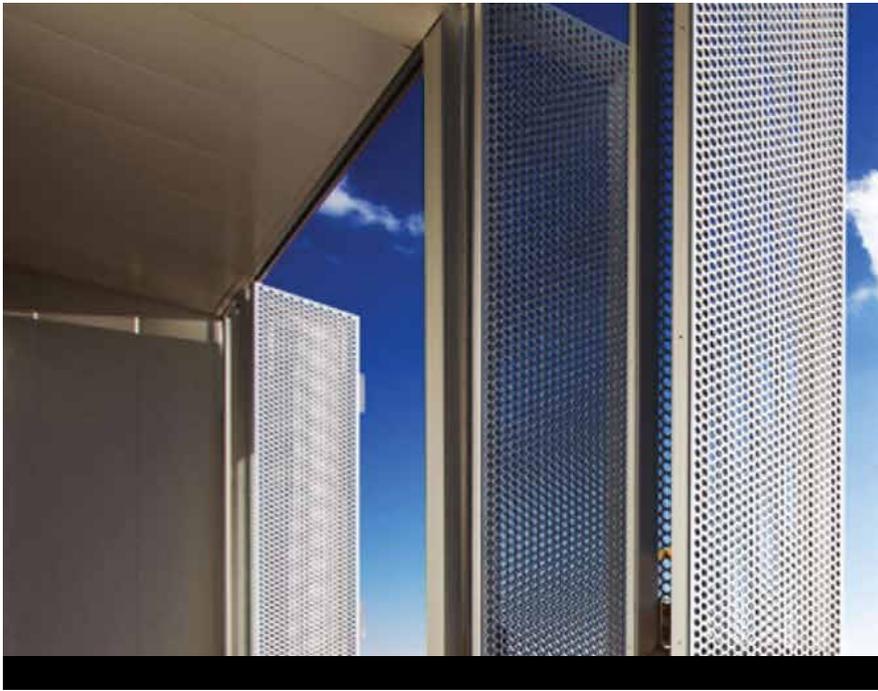
Les Marais, Wentworth-Nord, Alain Carie architecte
Photo: Adrien Williams

SOMMAIRE

Membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et personnel de l'Ordre	5
Message de la présidente	6
Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration	10
Résolutions et rapport d'activités du comité exécutif	12
Mot du directeur général	14
Communications et affaires publiques	18
Rapports des comités statutaires	20
Comité d'admission	21
Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec	22
Tableau de l'Ordre	25
Statistiques	27
Bureau du syndic	30
Conseil de discipline	31
Comité de révision des plaintes	33
Conciliation des comptes et arbitrage	34
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession	35
Comité de la formation continue	36
Comité d'inspection professionnelle	38
Rapports des comités parastatutaires	39
ÉTATS FINANCIERS	42



Édifice administratif GlaxoSmithKline, Québec,
Coarchitecture inc.
Photo : Stéphane Groleau



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée
Québec, mai 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, mai 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, mai 2014

Lofts Irène, Montréal, Kanva
Photo : Marc Cramer

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente (mandat de deux ans)
Nathalie Dion 2013-06-14*

Administrateurs élus
(mandat de trois ans)
Pour la région du Centre
Hélène Beaudry 2013-06-14

Pour la région du Croissant-Nord
Maude Thériault 2012-06-02

Pour la région des Laurentides
Claude Frégeau 2012-09-27

Pour la région de la Montérégie
Bernard McNamara 2013-06-14

Pour la région de Montréal
Stéphanie Augy 2013-06-14
Jean Beaudoin 2013-06-14
Claude Jean 2012-06-02
Guillaume Lévesque 2012-06-02
Shawn Moscovitch 2012-07-06
Normand Pratte 2011-06-17

Pour la région de Québec
Louis Leduc 2011-06-17
Rémi Morency 2013-06-14
Odile Roy 2012-06-02

**Administrateurs nommés par l'Office
des professions du Québec**
(mandats de trois ans)
Pierre Émond 2013-06-14
Jean-Pierre Lévesque 2012-06-02
France Maltais 2011-06-17

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente
Nathalie Dion

Vice-présidents
Bernard McNamara
Rémi Morency
Maude Thériault

Délégué des administrateurs nommés
Pierre Émond

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2014

DIRECTION
Directeur général et secrétaire
Jean-Pierre Dumont

Assistante
Aude Madinier

ADMINISTRATION
Directrice
Nathalie Thibert

Coordonnatrice des finances
Mah Sissoko

Contrôleur contractuel
Patrick St-Amour

Adjointe administrative générale
Laurianne Juvigny

Réceptionniste
France Hébert

BUREAU DU SYNDIC
Syndic
Pierre Collette

Syndic adjoint
René Crête

Enquêteur
Claude Bonnier

**COMMUNICATIONS ET
AFFAIRES PUBLIQUES**
Directeur
Pierre Frisko

Chargée de projets
Véronique Bourbeau

Agentes de recherche et de liaison
Hélène Lefranc
Martine Roux

Coordonnatrice des TI
Gabrielle Ancil

PRATIQUE PROFESSIONNELLE
Directrice
Emilie Martineau

Coordonnatrice de l'admission
Alexia Coupez

Coordonnatrice de l'aide à la pratique
Dominique Marchessault

Coordonnatrice de
la formation continue
Virginie Belhumeur

Adjointe
Émilie Vézina-Doré



Restauration du Carmel de Montréal,
Beaupré Michaud et associés architectes
Photo : Pierre Bélanger

*Date de début du mandat



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Mon premier exercice à la tête de l'Ordre s'inscrit dans la continuité. Nous avons poursuivi notre travail sur les dossiers qui mobilisent l'organisation depuis plusieurs années, tout en saisissant les occasions qui nous ont été offertes de parler d'architecture sur la place publique.



Centre MiQro Innovation, Bromont,
CIMAISE et Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes
Photo : Marc Cramer

SIÈGE SOCIAL

C'est chose faite! L'OAQ a emménagé en novembre dernier dans son nouveau siège social, au deuxième étage du 420, rue McGill, dans le Vieux-Montréal. Les travaux d'aménagement qui ont suivi le concours d'architecture remporté par notre collègue Jean Beaudoin ont duré un peu plus longtemps que prévu, mais cela en valait la peine. Nos locaux fonctionnels, lumineux et esthétiques présentent une image renouvelée de l'Ordre et, surtout, ils offrent au personnel de meilleures conditions de travail. Dans les deux cas, ce n'était pas superflu.

Rappelons aussi que l'immeuble abrite le Fonds des architectes et l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ). D'autres partenaires ont annoncé qu'ils nous rejoindront bientôt: Mission Design, l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ), l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ) et Montréal en Histories. Par ailleurs, la vente de nos anciens locaux situés au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest a été finalisée au mois de janvier. Cette bonne nouvelle permet de clôturer un projet qui s'est étalé sur plusieurs années.

AFFAIRES PUBLIQUES

Un dossier nous a beaucoup mobilisés cette année: celui du nouveau pont sur le Saint-Laurent. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour réclamer un concours international d'architecture et d'ingénierie qui aurait permis un geste architectural fort. Le 27 mai, André Bourassa présentait, au nom du Regroupement pour la qualité architecturale du futur pont Champlain, le mémoire *Pour un ouvrage responsable*. Dans la foulée, Denis Lebel, ministre fédéral chargé du dossier, nous a conviés à participer au groupe de travail mis sur pied conjointement par Transport Canada et la Ville de Montréal afin d'étudier trois processus de conception. Cela a été ma première représentation en tant que présidente de l'OAQ.

Malheureusement, l'option du concours a été définitivement écartée. Le gouvernement a néanmoins décidé de définir des directives architecturales en amont du partenariat public-privé. Nous participons à la démarche par l'entremise d'un comité d'experts, toujours dans l'objectif de bonifier la qualité de l'infrastructure. Évidemment, nous nous sommes prononcés publiquement chaque fois que cela était nécessaire.

D'autres sujets ont retenu notre attention : le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelneau, à Montréal, le Plan de développement de Montréal, la Politique énergétique, la Politique de mobilité durable du Québec, le projet de loi sur la gouvernance des projets d'infrastructure, la protection des terres agricoles, le drame de Lac-Mégantic, etc.

Selon les dossiers, nous déposons un mémoire, publions une lettre ou faisons paraître un communiqué. Nous agissons en collaboration avec d'autres organismes ou personnalités quand l'occasion se présente.

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Parmi les dossiers que nous avons portés sur la place publique, l'un me tient particulièrement à cœur. En effet, un travail de fond a été entamé pour que le Québec se dote d'une politique nationale de l'architecture (PNA). Nous avons organisé une conférence de presse et diffusé

Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul, Lemay Michaud, STGM architectes, Coarchitecture inc., en consortium
Photo : Stéphane Groleau



un communiqué afin de réclamer ce geste inspirant de la part de l'État et de lancer notre tournée régionale. Une PNA nous permettrait de nous donner des moyens concrets pour faire avancer la qualité du cadre bâti et, ainsi, améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, en plus de nous distinguer en tant que société.

Notre objectif n'est pas seulement de rencontrer les architectes sur le terrain, mais aussi de sensibiliser les élus et les médias régionaux. Nous sommes allés à Trois-Rivières et à Gatineau en mars. La campagne électorale a été l'occasion d'interpeller les partis politiques. La tournée se poursuivra au cours du prochain exercice.

ÉVÉNEMENTS

Cette année a été particulièrement riche en événements pour l'OAQ. Le 11 mai, à Montréal, mon prédécesseur, André Bourassa, a remis leur permis à 105 nouveaux architectes devant près de 400 personnes. Un mois plus tard, notre congrès se déroulait à Québec sur le thème des nouvelles technologies. À l'automne, un cocktail et une rétrospective éclair célébraient le 20^e anniversaire des Mardis verts.

Toutefois, l'événement dont je suis le plus fier est notre premier colloque d'envergure, *L'architecte à l'heure de la participation citoyenne*. Le succès a été au rendez-vous avec près de 150 participants le 16 novembre au Centre des sciences de Montréal. L'auditoire était composé de professionnels, bien sûr, ainsi que de citoyens, ce qui me réjouit particulièrement.

Le soir même, nous remettons nos Prix d'excellence en architecture. Le jury, présidé par l'architecte français Jacques Ferrier, a récompensé 10 projets de grande qualité. Cette 27^e édition des Prix d'excellence, qui était prise en charge à l'interne pour la première fois et a dû être organisée en un temps record, s'est révélée une belle réussite.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Un autre dossier n'est pas achevé, mais a tout de même progressé durant l'exercice, et ce, malgré les aléas politiques. Le gouvernement a déposé en juin le projet de loi 49, qui modifie plusieurs lois professionnelles, dont la Loi sur les architectes. Il reprend en termes identiques le projet de loi 77 qu'avait déposé le gouvernement précédent. Il faut dire que les discussions tenues depuis 2008 sous la gouverne de l'Office des professions du Québec (OPQ) ont débouché sur un large consensus au sein du système professionnel et des partis politiques.

Avec les autres ordres concernés du domaine de l'aménagement – ingénieurs, agronomes, chimistes et géologues –, nous avons mené des représentations afin que le texte soit étudié. La Commission des institutions de l'Assemblée nationale s'est finalement penchée sur le dossier à l'automne. L'OAQ est évidemment intervenu lors de cette consultation. Nous avons argumenté en faveur d'une adoption rapide du texte, qui améliore grandement la protection du public, notamment grâce à l'obligation de surveillance des travaux et à une définition plus précise des gestes de l'architecte. Nous avons aussi expliqué en quoi le texte pouvait encore être bonifié.

Bien sûr, le projet de loi 49 est mort au feuillet à la suite du déclenchement des élections, mais j'ai bon espoir que le dossier aboutisse prochainement.

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

La durée du stage à effectuer pour devenir architecte au Québec est passée de trois à deux ans (précisément de 5600 à 3720 heures), comme c'est le cas ailleurs au Canada. Cette évolution est la conséquence de l'entrée en vigueur en octobre du nouveau Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Durant cet exercice, le Règlement sur les normes d'équivalence a fait l'objet de commentaires de la part de l'Office des professions. Une nouvelle version sera donc soumise par l'OAQ au cours du prochain exercice.

Les travaux concernant le Règlement sur l'inspection professionnelle ont été mis en veilleuse à la suite de la mise sur pied du comité de réflexion sur l'inspection professionnelle. Ce dernier a déposé le 27 septembre 2013 son rapport au conseil d'administration, qui a adopté l'ensemble des recommandations. Dans la foulée de l'application progressive des mesures visant à améliorer l'inspection, les travaux sur ce règlement pourront reprendre au cours du prochain exercice. Par ailleurs, un projet de nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes a fait l'objet d'une consultation des membres, ce qui va permettre de poursuivre le travail de révision.



Complexe scientifique de Québec,
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu et associés architectes
Photo: Stéphane Groleau

MODERNISATION

Au-delà de l'évolution de règlements et des lois, l'Ordre modernise ses propres pratiques, toujours dans le souci d'optimiser son service à la clientèle. Ainsi, sur le site Web, l'espace membre a été remodelé pour le rendre plus fonctionnel et facile à utiliser. Le processus de paiement de la cotisation a été amélioré en vue de réduire les erreurs. De plus, l'espace membre est désormais directement relié au système de gestion des membres et des contacts, appelé familièrement Sagemec. Cet outil, qui améliore nos capacités de traitement de l'information, est entré progressivement en service et continue d'être enrichi.

En parallèle, nous poursuivons la numérisation de l'ensemble de nos dossiers et archives pour les importer dans notre outil de gestion documentaire, mis en service en 2012.

Dans la foulée de l'adoption du plan stratégique 2013-2018 lors du précédent exercice, nous avons également revu l'organigramme de l'OAQ et les profils de poste. Un poste de directeur de la pratique professionnelle a notamment été créé afin de mieux répondre aux besoins et de diriger les services suivants: admission, inspection professionnelle, formation continue et aide à la pratique.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Comme promis l'an dernier, un nouvel accord Canada-États-Unis fondé sur l'expérience a été signé. Les architectes canadiens qui n'ont pas passé l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB), mais l'Examen des architectes du Canada (ExAC) peuvent en profiter depuis juin.

L'accord de libre-échange Canada-Europe a été conclu cet automne. La reconnaissance mutuelle des compétences n'est pas encore effective pour les architectes, mais les discussions se poursuivent. L'OAQ est membre du comité des relations internationales du Regroupement des ordres canadiens.

COLLABORATIONS

Nous n'avons pas seulement collaboré avec nos homologues des autres provinces et avec le gouvernement fédéral au projet du futur pont Champlain. Je constate, par exemple, que nous sommes sollicités plus souvent et pour nous prononcer sur des dossiers plus variés par le gouvernement québécois (Conseil du trésor, Régie du bâtiment, ministère de la Culture et des Communications, ministère de la Sécurité publique). J'ai vraiment



l'impression que l'OAQ, à force d'efforts, devient incontournable dès que l'on aborde des questions liées de près ou de loin au cadre bâti.

ARCHITECTES DE L'URGENCE

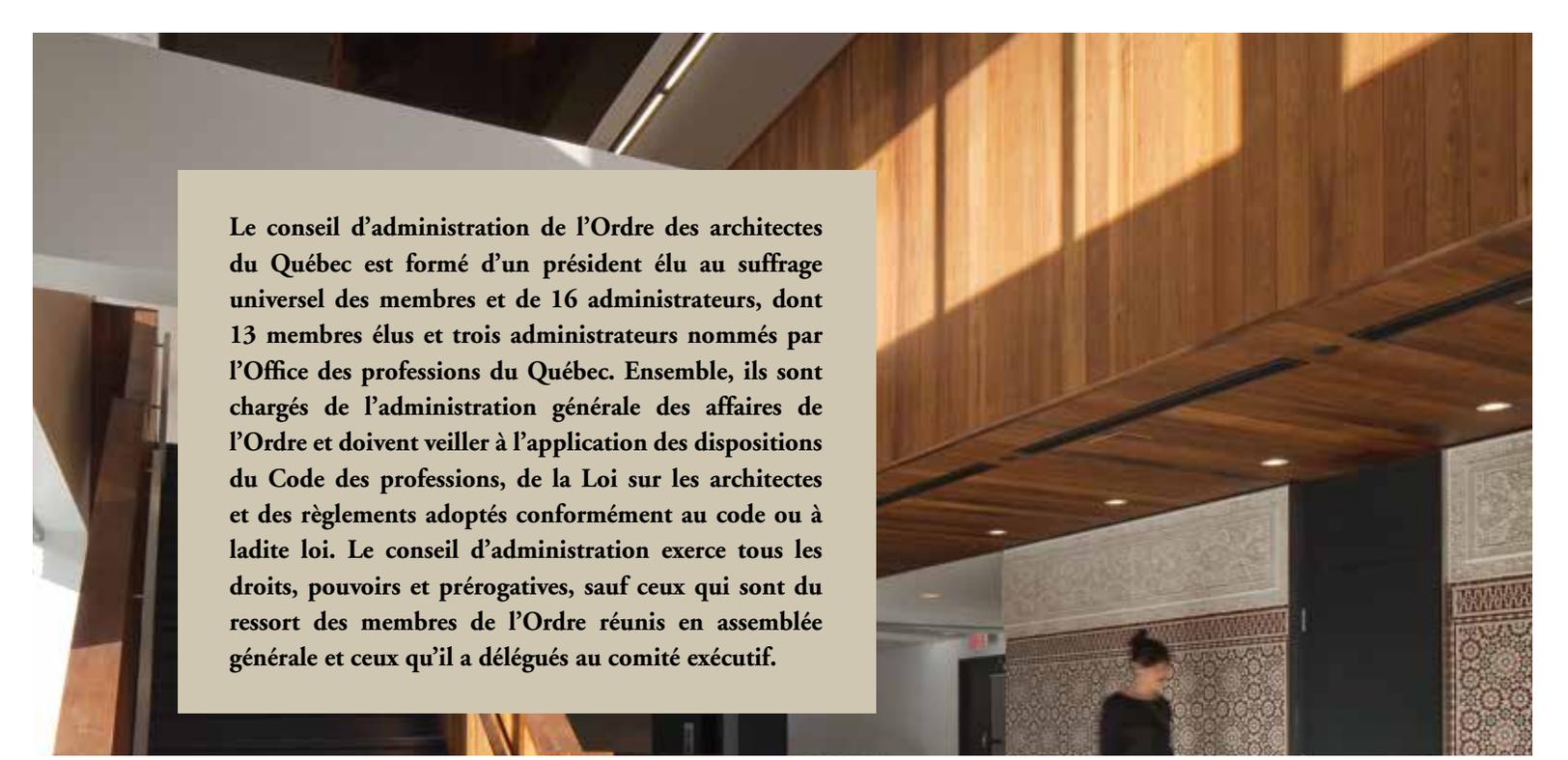
Lors de notre dernière assemblée générale, nos membres ont voté une cotisation spéciale à Architectes de l'urgence et de la coopération (AUC). Or, ce pouvoir revenait plutôt au conseil d'administration. Celui-ci a donc décidé de verser une contribution de près de 40 000 \$ à cet organisme qui constitue en fait le bras humanitaire de l'Ordre. En effet, sa création en 2007 découle d'une étude menée par l'OAQ et a bénéficié de son appui. Il est donc naturel de poursuivre notre soutien. Les causes qu'AUC défend me tiennent d'autant plus à cœur que, par le passé, j'ai siégé au conseil d'administration de l'organisme, dont j'ai même été présidente par intérim.

REMERCIEMENTS

J'ai eu le plaisir d'être élue présidente pendant cet exercice. Je tiens ici à remercier les membres de l'Ordre qui m'ont accordé leur confiance. La tâche est prenante, mais ô combien enrichissante! Depuis juin, j'ai représenté l'OAQ autant dans des rencontres privées que dans les médias. J'ai beaucoup appris.

Évidemment, je ne pourrais accomplir toutes ces tâches seule. Je suis entourée par des administrateurs engagés, tant au comité exécutif qu'au conseil d'administration. L'équipe de la permanence est aussi à mes côtés, compétente et enthousiaste. Je l'en remercie grandement.

Nathalie Dion
Présidente



Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Centre culturel du Maroc, Montréal, acdf*
Photo: James Brittain

Le conseil d'administration a tenu sept réunions régulières au cours de l'exercice 2013-2014. Il n'a tenu aucune réunion extraordinaire.

Au cours de l'exercice, l'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 14 juin 2013. Le présent rapport annuel sera présenté le 20 juin 2014.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été :

- La vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest
- Le 420, rue McGill: aménagement, déménagement
- La réorganisation administrative de l'Ordre
- Le projet de politique nationale de l'architecture
- La Loi sur les architectes (projet de loi 49)
- Le système de gestion des membres et contacts de l'OAQ (Sagemec)

En 2013-2014, dans le cadre de ses principales activités touchant quatre secteurs généraux, le conseil d'administration a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Assemblée générale annuelle

- pris acte et disposé des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2013 (états financiers, cotisation annuelle 2014-2015).

Exercice illégal

- autorisé 14 poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation illégale du titre d'architecte.

Conseil de discipline

- nommé Marina Gusti, architecte, membre du conseil de discipline de l'Ordre.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ

- renouvelé les mandats des administrateurs Caroline Lajoie et Michel Lemieux;
- nommé Jude Martineau administrateur;
- approuvé l'augmentation de 5 % du taux de prime et des primes fixes;
- adopté la tarification 2013 du Fonds des architectes.

Inspection professionnelle

Formation continue

Aide à la pratique

- adopté le programme de surveillance générale 2013-2014;
- autorisé la demande d'un avis à l'Autorité des marchés financiers (AMF) au sujet de l'embauche en sous-traitance des firmes figurant au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou n'étant pas agréées par l'AMF;
- approuvé les recommandations du comité de réflexion sur l'inspection professionnelle;
- adopté le projet modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes aux fins de consultation des membres;
- adopté les modifications des modalités d'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes.

AFFAIRES PUBLIQUES

Relations externes

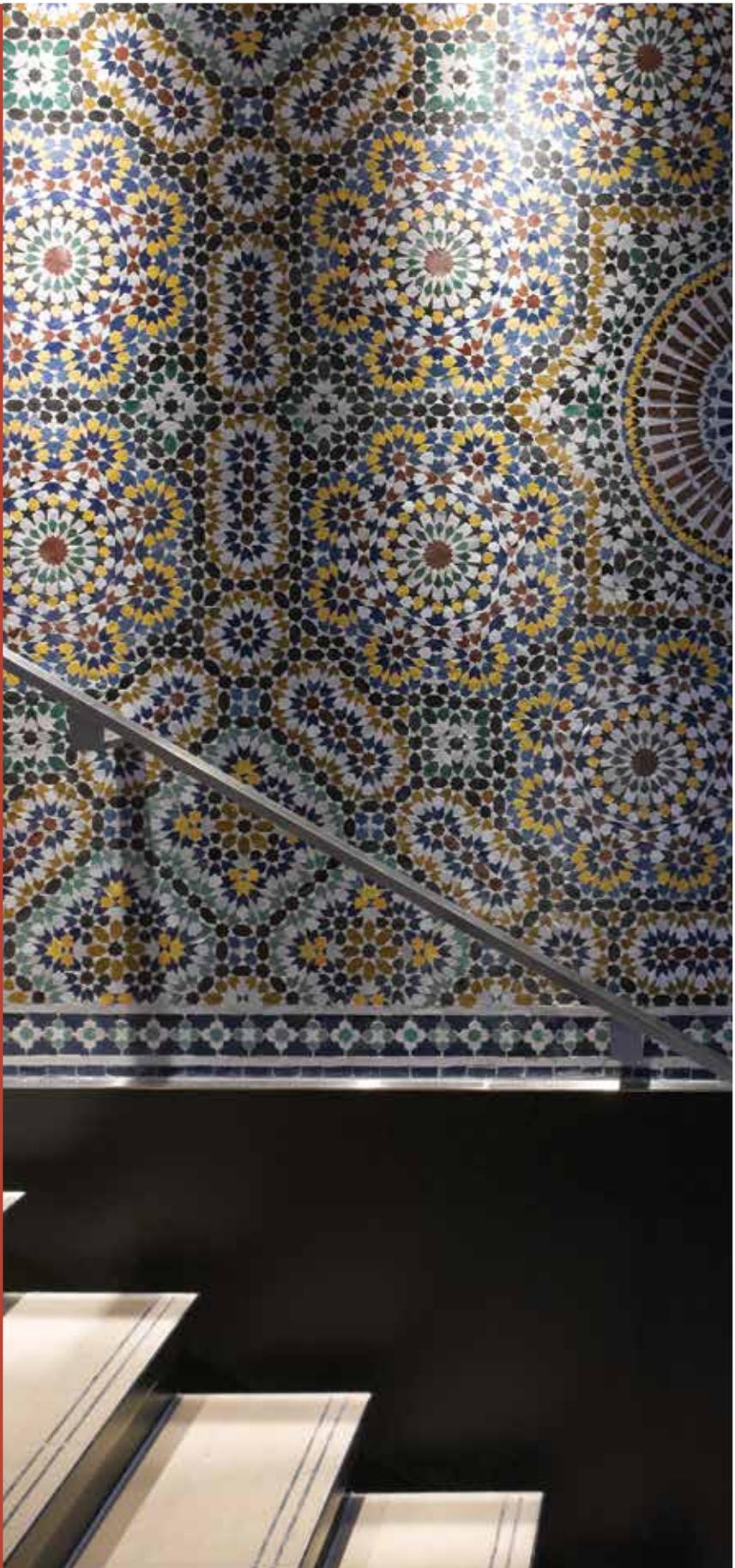
- approuvé une contribution de 1000 \$ pour les activités du 20^e anniversaire de la maîtrise en design urbain;
- adopté le maintien de la bourse du Collège des présidents au montant décuplé de la cotisation annuelle;
- décerné la médaille du Mérite 2013 à Melvin Charney, architecte, à titre posthume;
- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2013 au Musée des beaux-arts de Montréal pour l'amélioration du cadre architectural et culturel dans l'intérêt public, notamment par la sauvegarde et la mise en valeur de l'église Erskine and American;
- autorisé la participation de l'OAQ à un comité d'experts lancé par Transports Canada pour le projet de nouveau pont sur le Saint-Laurent.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé à l'assemblée générale d'adopter les états financiers consolidés au 31 mars 2013;
- adopté le budget 2013-2014;
- approuvé le renouvellement de l'adhésion de l'Ordre à Mission Design pour l'exercice 2013-2014;
- confié au comité exécutif le mandat de négocier la vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest;
- demandé un avis juridique externe concernant la légalité de la résolution prise par l'assemblée générale 2013 au sujet d'une cotisation spéciale au profit d'Architectes de l'urgence et de la coopération.

Le 420, rue McGill

- décidé de procéder à l'aménagement du quatrième étage de l'immeuble en centre d'affaires;
- renouvelé le mandat de Clément Demers à titre d'administrateur de 9254-2455 Québec inc.



RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres: le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.



Bibliothèque Laure-Conan et hôtel de ville de La Malbaie,
Bisson associés, acdP*, Normand Desgagnés, architectes en consortium
Photo: Stéphane Groleau

Complexe scientifique de Québec,
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu et associés architectes
Photo: Stéphane Groleau

Le comité exécutif a tenu cinq réunions régulières au cours de l'exercice 2013-2014. Il n'a tenu aucune réunion extraordinaire.

Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité exécutif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le conseil d'administration et assuré la coordination et le suivi des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité exécutif s'est particulièrement intéressé aux dossiers suivants :

- L'aménagement du 420, rue McGill
- La vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest
- La réorganisation administrative de l'Ordre

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au conseil d'administration touchant les différents services de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité exécutif a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- exempté un architecte de 75 % de la cotisation annuelle 2013-2014 et cinq architectes de la cotisation annuelle 2014-2015 pour cause de maladie grave prolongée;
- accordé à trois architectes un étalement du paiement de la cotisation annuelle 2013-2014 sur 12 paiements, en appliquant les intérêts en raison de difficultés financières;
- dispensé deux architectes de satisfaire aux obligations prévues au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes pour cause de maladie grave prolongée et dispensé un architecte de satisfaire aux mêmes obligations pour une période de trois mois en raison de son état de santé;
- confié au directeur général de l'Ordre la gestion des demandes d'exemption pour difficultés financières;
- autorisé la coordonnatrice de la formation continue et la directrice de la pratique professionnelle à approuver les demandes de dispense de formation continue et d'exemption de cotisation annuelle pour maladie grave prolongée appuyées par une attestation médicale;

- adopté les mises à jour de la grille de tarification du service de l'admission pour 2014-2015;
- adopté les modalités de délivrance d'un permis temporaire.

Exercice illégal

- autorisé quatre poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte.

Inspection professionnelle

Formation continue

Aide à la pratique

- renouvelé les mandats de Pierre d'Anjou, Hubert Chamberland, René Lagacé et Alain Létuvé, inspecteurs contractuels, pour l'exercice 2013-2014.

AFFAIRES PUBLIQUES

Relations externes

- entériné les candidatures de Lucie Cliche et de Nicolas Marier à titre de membres du comité des concours.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- recommandé au conseil d'administration d'adopter les états financiers consolidés de l'Ordre au 31 mars 2013;
- recommandé au conseil d'administration le budget 2014-2015;
- approuvé les recommandations de Josée Latendresse, consultante en développement organisationnel, au sujet de la réorganisation de l'OAQ;
- approuvé le renouvellement du programme d'assurance collective de l'Ordre avec Industrielle Alliance;
- approuvé la demande d'aide financière soumise à Emploi-Québec, dans le cadre de la réorganisation administrative de l'OAQ;
- adopté la nouvelle grille d'échelles salariales de l'Ordre pour une période de cinq ans;
- autorisé la présidente et le vice-président trésorier à signer l'acte de vente du 1825, boulevard René-Lévesque Ouest;
- adopté la nouvelle politique de rémunération des collaborateurs de l'Ordre;
- adopté la nouvelle politique de remboursement des dépenses de l'Ordre;
- approuvé les modifications au *Manuel de l'employé*.

LE 420, RUE MCGILL – MAISON DE L'ARCHITECTURE, DU DESIGN ET DE L'URBANISME (MADU)

- autorisé Jean-Pierre Dumont à signer, au nom de l'Ordre, la caution exigée à l'acte de prêt hypothécaire entre la MADU et la CIBC.



Salon urbain de la Place des Arts, Montréal,
Sid Lee architecture et Ædifica architectes
Photo : Stéphane Brügger

L'année 2013-2014 marquait le début de la mise en œuvre du plan stratégique 2013-2018 de l'Ordre. La concrétisation du déménagement de notre siège social au 420, McGill, la vente du 1825, René-Lévesque Ouest et une réorganisation interne ont été les faits saillants de l'exercice qui s'achève.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE 420, MCGILL

On en a parlé longtemps. Après l'acquisition du 420, McGill, en décembre 2011, et le déménagement du Fonds des architectes et de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), en 2012, c'est l'OAQ qui a enfin emménagé dans ses nouveaux locaux, au deuxième étage de l'immeuble, le 25 novembre 2013. Ces espaces lumineux, ouverts et fonctionnels, en favorisant les liens et les échanges entre les membres du personnel de l'Ordre, augmentent leur bien-être et leur efficacité.

Si on reconnaît à l'Ordre une expertise comme organisme de réglementation, l'aménagement de ses nouveaux locaux a toutefois représenté un grand défi à titre de donneur d'ouvrage. Cela est d'autant plus vrai pour le soussigné. La sélection de l'architecte sur la base d'un concours d'architecture a permis de choisir un projet répondant aux objectifs de transparence et de synergie visés par l'Ordre. Le démarrage du projet a été plus lent que prévu, ce qui a retardé de deux mois l'emménagement dans les nouveaux locaux.

En cours d'exercice, il s'est avéré nécessaire de diminuer le budget prévu pour le design du projet et d'augmenter substantiellement celui attribué à sa réalisation, le faisant ainsi passer de quelque 310 000 \$ à 572 000 \$ (incluant les honoraires des architectes et des ingénieurs). La différence est importante et les administrateurs, avant d'autoriser la révision du budget, ont longuement soupesé le pour et le contre. Au final, dans l'optique d'une approche à long terme guidée par des objectifs de qualité et de fonctionnalité des lieux, ils ont décidé d'approuver le budget révisé. Il faut aussi mentionner que, bien que ce dépassement soit décevant (les coûts des prestations issues du concours avaient été initialement approuvés par un estimateur professionnel), il n'est pas supérieur au coût au pied carré des travaux réalisés l'année précédente au troisième étage du même bâtiment. Dépassement de coût ou sous-budgétisation? La question se pose. Une chose est certaine : sur cet aspect précis, le projet de l'Ordre n'a pas donné lieu à l'exemplarité que l'on espérait au départ.

Sur le plan de la réalisation, les ressources internes de l'Ordre, ses administrateurs et son personnel ont été grandement sollicités pour effectuer le suivi du projet, faire les liens avec l'architecte et s'assurer de la bonne livraison. À cet égard, je dois remercier Nathalie Dion, Pierre Frisko, Bernard McNamara, Normand Pratte et Nathalie Thibert de l'OAQ pour leur disponibilité, leur expertise et leur soutien tout au long de ce projet crucial. Je remercie également notre architecte, Jean Beaudoin, pour ses idées originales et son ouverture aux commentaires émis par les représentants de l'Ordre ainsi que Sébastien Coulombe, notre gestionnaire de projet, pour son efficacité et son sens pratique dans l'exécution des travaux.

En ce qui concerne le déménagement proprement dit, tout s'est déroulé rondement, sans dépassement budgétaire et sans complication administrative. L'OAQ a fermé le 1825, René-Lévesque Ouest le vendredi 22 novembre, et ouvert dans l'enthousiasme le 420, rue McGill le lundi 25 novembre. En quelques jours à peine, l'Ordre avait repris le cours normal de ses activités.

LA VENTE DU 1825, RENÉ-LÉVESQUE OUEST

Une page importante de la grande histoire de l'Ordre a été tournée le 7 janvier 2014 au moment de la signature devant notaire de l'acte de vente du bâtiment sis au 1825 du boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal. Pour mémoire, rappelons que c'est en 1959 que l'Association des architectes de la province de Québec (AAPQ) avait acquis cette maison en «brownstone» qui est l'œuvre de l'architecte montréalais William McLea Walbank, un des membres fondateurs de l'AAPQ. Le prix payé à l'époque était de 51 500 \$, dont 31 500 \$ payés comptant. Mis en vente à l'automne 2012, le bâtiment a finalement été vendu pour 1,65 million de dollars à Sarusvadee Narrainen.

Cette heureuse conclusion faisait suite à quelques aléas survenus en décembre 2013, moment où l'Ordre a appris, à la suite de l'examen des titres, que l'immeuble possédait malheureusement des ouvertures (fenêtres) offrant des vues illégales. Une servitude publiée en 1959 avait permis de régulariser les vues illégales du voisin sur l'immeuble, mais sans que l'inverse soit consenti à l'époque. Les démarches pour régulariser la situation ont été entreprises avec le propriétaire du lot voisin avec un résultat concluant. En plus de cette difficulté administrative, il faut mentionner les dommages importants survenus à la cheminée, le 1^{er} novembre 2013, à la suite d'une brusque et soudaine tempête de vent automnale. Avant de signer l'acte de vente devant notaire, l'Ordre a dû procéder au remplacement de la cheminée.

LE SYSTÈME DE GESTION DES MEMBRES ET CONTACTS (SAGEMEC)

L'année 2013-2014 a vu naître le nouveau système de gestion des membres et contacts de l'Ordre: le Sagemec. Cette nouvelle base de données a été conçue avec la firme de consultants Code3 selon une approche code source ouvert qui la rend adaptable et transférable à d'autres organisations du même type.

Le projet est l'aboutissement de deux ans de travail. Au cours de sa réalisation, l'Ordre a pu constater et corriger plusieurs des erreurs et lacunes que comportait l'ancien système. Il a notamment pu regrouper en un seul système les différentes bases de données qui avaient été

mises sur pied avec le temps par le personnel de l'Ordre. Il en résulte une base de données plus complète et plus fiable que jamais.

Au-delà de la fiabilité, il faut noter la convivialité de cet outil pour tous les employés de l'Ordre. Enfin, comme l'approche utilisée est en code ouvert, l'Ordre n'est pas dépendant des consultants pour les mises à jour. La flexibilité du système permet également l'ajout relativement simple de fonctionnalités.

En ce qui concerne la gestion financière du projet, les nouvelles sont bonnes. L'investissement initial de l'OAQ a totalisé un peu plus de 280 000 \$, ce qui est raisonnable vu l'ampleur du projet.

Au terme de l'exercice, fort de ce succès, l'Ordre a approché les autres ordres professionnels par l'entremise du Conseil interprofessionnel du Québec afin de leur offrir le Sagemec et d'en partager les frais de développement ainsi que les mises à jour futures. Les premiers résultats de cette démarche seront connus au cours du prochain exercice.



Résidence Bord-du-Lac, Dorval,
Henri Cleinge
Photo: Marc Cramer

UNE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'adoption d'un plan stratégique quinquennal 2013-2018 et le développement informatique de l'OAQ ont incité les administrateurs, comme il se doit, à revoir l'organigramme de l'Ordre et à s'interroger sur la pertinence des postes permanents de l'organisation. La principale nouveauté issue de cette analyse est la mise sur pied d'une direction de la pratique professionnelle qui, dans un objectif de cohésion et de cohérence, intègre en une seule direction les services liés à la pratique des architectes (admission et aide à la pratique, incluant l'inspection) et ceux liés à la formation continue. La création du poste de directrice de la pratique professionnelle a mené à l'abolition de celui de registraire. En plus de la directrice, la nouvelle direction compte sur trois coordonnatrices affectées aux trois services mentionnés plus haut.

Par ailleurs, l'avènement du Sagemec, le développement informatique et le contexte



Institut culturel cri Aanischaaukamikw, Oujé-Bougoumou, Rubin & Rotman associés et Douglas Cardinal, architectes en consortium
Photo: Mitch Lenet pour ACCI

général de travail d'aujourd'hui ont amené l'Ordre à abolir quatre postes d'adjointe administrative (admission, formation continue, inspection professionnelle et bureau du syndic). Les tâches liées à ces postes ont été réparties entre les coordonnatrices et l'adjointe générale.

LES AFFAIRES PUBLIQUES

La participation de l'Ordre aux affaires publiques fait maintenant partie des activités courantes, ce qui est une heureuse nouvelle. Les textes de la présidente et de la direction des communications et des affaires publiques décrivent en détail les dossiers qui ont été traités dans ce contexte. En ce qui concerne la direction générale, on retiendra pour l'exercice qui s'achève ceux du nouveau pont sur le Saint-Laurent, de la nouvelle Loi sur les architectes (projet de loi 49) et du projet de Politique nationale de l'architecture, pour lequel une tournée du Québec a été organisée. Cette tournée a permis de visiter Trois-Rivières et Gatineau au cours de l'exercice. Elle se terminera à l'automne 2014.

LES FINANCES

En conclusion, l'exercice 2013-2014 se termine avec un surplus de coûts d'exploitation de quelque 210 000 \$ pour les activités habituelles de l'OAQ.

Quant aux activités liées au 420, McGill, celles-ci ont produit un déficit de quelque 260 000 \$, attribuable essentiellement à l'investissement nécessaire pour aménager le quatrième étage de l'immeuble en centre d'affaires et au délai que ces travaux ont entraîné pour la location des espaces en question. Au 31 mars, des ententes avaient été conclues avec les organismes Mission Design et Montréal en Histoires, de même qu'avec l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec. Ces ententes auront des retombées positives sur le prochain exercice.

Parmi les imprévus de l'année sur le plan financier, on note la contribution non budgétée à Architectes de l'urgence et de la coopération, qui a totalisé près de 40 000 \$. Cette contribution mensuelle de 5500 \$ (à compter de septembre 2013) a été octroyée par le CA pour remédier à l'invalidité de la résolution prévoyant une cotisation spéciale de 35 \$ par membre adoptée en juin 2013 par l'assemblée générale. Selon l'opinion juridique reçue, l'assemblée générale n'avait pas le pouvoir d'adopter une telle cotisation, cela étant la prérogative du CA.

En considérant ces données ainsi que les résultats exceptionnels de la vente du 1825, les états financiers consolidés de l'OAQ montrent pour l'exercice qui s'achève un surplus de 1 466 297 \$. Ce surplus sera principalement utilisé pour rembourser les prêts engagés pour l'acquisition du 420.

REMERCIEMENTS

Les années passent et l'Ordre continue de démontrer sa capacité de réaliser ses objectifs, y compris les plus ambitieux. Mener de front l'aménagement d'un immeuble et la vente d'un autre, le déménagement de l'Ordre, la mise en œuvre du Sagemec et une réorganisation administrative est certainement source de fierté pour le soussigné. Je remercie les membres du conseil d'administration et le personnel de l'Ordre pour leur soutien et leur persévérance au cours de cette autre année fertile en réalisations.

Jean-Pierre Dumont
Directeur général et secrétaire



Édifice administratif GlaxoSmithKline, Québec, Coarchitecture inc.

Photo: Stéphane Groleau

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Vous pouvez le constater dans le titre de cette page: le service a changé de nom afin de tenir compte de la place toujours croissante des affaires publiques à l'Ordre. Si la politique nationale de l'architecture pouvait à elle seule justifier ce changement, elle ne représente que la pointe de l'iceberg des activités publiques du dernier exercice.

Débutons tout de même avec elle puisqu'elle représente l'un des plus beaux défis de l'Ordre. Les réflexions à son sujet ne datent pas d'hier et les stratégies pour faire progresser un tel dossier sont multiples. Toutefois, à la suggestion des conseillers de la firme Octane communications, qui nous accompagne dans ce dossier, nous avons entrepris une tournée régionale pour faire campagne auprès des élus et des décideurs municipaux, tout en sondant leurs propres besoins à l'égard d'une telle politique. Parallèlement, nous avons entamé une consultation de nos membres afin d'évaluer leur appui au projet: une politique nationale de l'architecture ne pourrait voir le jour si les architectes ne la souhaitaient pas et n'en faisaient pas la promotion. À terme, nous aimerions évidemment que le gouvernement québécois s'approprie le dossier et entreprenne lui-même la rédaction de cette politique. Nous devrions en reparler dans quelques rapports annuels.

Le dossier du futur pont reliant Montréal à la Rive-Sud a lui aussi fait couler beaucoup d'encre. Rien qu'à la suite de la décision du ministre Lebel de ne pas lancer un concours d'architecture malgré la démonstration limpide des avantages du procédé (à laquelle l'Ordre avait ardemment travaillé), la présidente a donné une bonne dizaine d'entrevues à la télévision et à la radio. Dans les mois précédents, l'Ordre a clamé haut et fort sa préférence pour un concours international d'architecture et d'ingénierie pour cette infrastructure majeure.

L'Ordre a produit les mémoires suivants :

- *Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantica, Beaumont et De Castelnau*, printemps 2013
- *Demain Montréal* (sur le document de discussion, projet de Plan de développement de Montréal), automne 2013
- *Politique énergétique pour le Québec: Passer à l'action!* (consultation sur les enjeux énergétiques du Québec), automne 2013
- *Mémoire accompagnant la présentation donnée lors de la Commission parlementaire d'étude du projet de loi 49* (Loi sur les architectes), automne 2013



Bibliothèque Laure-Conan et hôtel de ville de La Malbaie, Bisson associés, acdf*, Normand Desgagnés, architectes en consortium
Photo: Stéphane Groleau

Notons enfin certaines des prises de position publiques :

- En faveur de l'encadrement de l'inspection préachat, avril 2013
- Réclamant l'adoption du projet de loi 49 (Loi sur les architectes), novembre 2013
- *Gaspillage des terres agricoles: L'étalement urbain doit cesser* (en collaboration, notamment, avec l'Union des producteurs agricoles), mai 2013
- *Investir dans le transport en commun*, Déclaration pour la mobilité durable en collaboration avec une trentaine d'autres organismes, mai 2013
- Sur le projet de loi 38 (Loi sur les infrastructures...), mai 2013
- Sur le projet de loi 43 (Loi sur les mines), août 2013

ÉVÉNEMENTS

Prix d'excellence en architecture

La soirée de remise des Prix d'excellence en architecture (PEA) 2013 s'est déroulée le 16 novembre dernier au Centre des sciences de Montréal, en présence de la sous-ministre de la Culture et des Communications, devant près de 300 personnes. Nous avons remis 10 prix d'excellence, incluant le Grand Prix, ainsi qu'une mention et un Prix du public.

Rappelons qu'un nombre record de 187 dossiers de candidature ont été déposés en ligne, une première dans l'histoire de l'Ordre. Le jury a profité de cette dématérialisation pour effectuer à distance une présélection de quelque 57 projets, qui devait notamment ouvrir la voie au Prix du public. Celui-ci a aussi profité du virage numérique : les gens pouvaient voter en ligne après avoir pris connaissance des projets sur le site Web. Résultat : plus de 11 600 personnes ont participé, ce qui représente une amélioration spectaculaire par rapport aux 2000 votes de l'édition précédente.

Le livret des projets gagnants des Prix d'excellence 2013 a été publié quatre jours après la remise des PEA. Offert en version numérique haute définition, ce document de belle qualité a été distribué à grande échelle à un coût minime.

Enfin, mentionnons que cette nouvelle édition a été entièrement réalisée par le service des communications et des affaires publiques, dans des délais particulièrement



Sculpture habitable, Montréal, Jean-Maxime Labrecque
Photo : Frédéric Bouchard

serrés et que, par rapport à l'édition précédente, le budget a été considérablement réduit. Il convient de souligner la qualité du travail de deux personnes sans qui cette réussite eut été impensable : Véronique Bourbeau, chargée de projets aux communications, et Jacques White, conseiller professionnel.

Le colloque « L'architecture à l'heure de la participation citoyenne » s'est tenu dans une salle comble et a obtenu un franc succès : les participants ont grandement apprécié. Nous devons tout de même mentionner une déception quant à la couverture médiatique de l'événement. En effet, il paraissait particulièrement opportun d'organiser un événement autour des citoyens pour éveiller l'intérêt des médias généralistes qui, souvent, demeurent indifférents face à l'architecture. L'indifférence a malheureusement encore une fois prévalu.

Le congrès annuel, tenu à Québec, a attiré quelque 200 membres, ce qui est proportionnel à la fréquentation des dernières années à Montréal, où on frôlait les 300 participants. Ces chiffres peuvent paraître un peu anémiques lorsqu'on les compare à ceux du congrès de l'Ontario

Association of Architects (OAA) qui, dans les mauvaises années, attire autour de 700 ou 800 membres et, dans les bonnes, en reçoit 1500. Nous avons donc entrepris une réflexion sur l'avenir du congrès, en commençant par visiter les responsables de l'organisation du congrès de l'OAA pour connaître la recette de ses succès.

Depuis la mise en place de l'ExAC, la cérémonie annuelle de remise des permis est un événement d'envergure et, bien que le rattrapage des anciens stagiaires doive tirer à sa fin, l'édition de cet exercice a célébré l'arrivée de plus d'une centaine de nouveaux architectes au sein de l'Ordre.

PUBLICATIONS

Le magazine *Esquisses* continue à bien servir la cause de l'Ordre, notamment grâce à la réalisation de dossiers qui, régulièrement, servent d'assises aux prises de position de l'Ordre ou, comme dans le cas du numéro sur la participation citoyenne, alimentent la discussion en vue d'un colloque. D'un point de vue plus prosaïque, les ventes publicitaires du magazine continuent de progresser, allant ainsi à l'encontre de la tendance actuelle dans les médias généralistes.

Du côté du site Web, les problèmes appréhendés dans le précédent rapport annuel à la suite du rachat par Libéo de la compagnie qui nous accompagnait dans le développement se sont concrétisés. Occupée avec d'autres clients, l'entreprise n'avait plus de ressources à consacrer à l'Ordre. L'expérience nous a au moins permis de constater à quel point le choix d'un logiciel libre a été judicieux : il nous a suffi d'embaucher une firme possédant une connaissance du logiciel en question (Typo3) pour reprendre le contrôle de notre développement, notamment de l'Espace membre. Nous devons une fière chandelle à QC Média, qui a livré la marchandise dans des conditions difficiles.

Le retour du site des PEA au sein du site de l'Ordre a eu les effets escomptés : un achalandage record du site, alors que près de 50 % des visites ont été effectuées par des internautes qui ne l'avaient jamais visité.

PAPETERIE

Un déménagement est une bonne occasion de revoir la papeterie qui doit, de toute manière, être renouvelée. Nous en avons donc profité pour le faire, en fonction des nouveaux usages. En effet, les anciennes couleurs de l'Ordre remontaient à l'époque du tout papier et franchisaient très mal le seuil de l'impression numérique : pour une organisation qui souhaite éliminer le plus possible le papier, c'était embêtant. Le logo a aussi été rafraîchi.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En ajoutant les affaires publiques, les TI sont disparues du nom de notre service : la responsabilité en a été partagée avec la direction de l'administration en octobre. Dans les faits, la transition se fera en douceur, ce qui nous permet de terminer les projets entamés et de transférer les connaissances au même rythme que les responsabilités. Le plus gros projet, et de loin, a été livré à l'automne : il s'agit du Sagemec (système de gestion des membres et des contacts), dans sa première version. La nouvelle base de données est à la hauteur de nos attentes, mais nous révèle un lot de surprises, notamment du côté des données accumulées au fil des ans avec les précédents outils : il y a beaucoup de ménage à faire. Maintenant que le système a été livré, il appartient aux principaux utilisateurs de se l'approprier pour le faire évoluer au gré des besoins et des attentes des services concernés. La chargée de projet embauchée pour livrer le Sagemec, Gabrielle Anctil, nous quittera donc au début du prochain exercice et nous désirons la remercier pour le remarquable travail accompli.

Pierre Frisko

Directeur des communications
et des affaires publiques

RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES



Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul,
Lemay Michaud, STGM architectes, Coarchitecture inc., en consortium
Photo : Stéphane Groleau

COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.



Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul,
Lemay Michaud, STGM architectes, Coarchitecture inc., en consortium
Photo: Stéphane Groleau

PRÉSIDENT

Jean Peters

MEMBRES

Jonathan Bisson

Marc Chadillon

Normand Desgagnés

Juan Vargas

COORDONNATRICE DE L'ADMISSION

Alexia Coupez

Le comité a étudié 1135 dossiers au cours de ses six réunions, soit une moyenne de 570 dossiers par réunion.

DOSSIERS ÉTUDIÉS

NOMBRE

Demandes de permis d'exercice et d'inscription au tableau de l'Ordre	189
Demandes de permis temporaire ou d'autorisation spéciale	10
Demandes d'admission au stage	63
Rapports de stage	840
Demandes d'étude de dossier en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec	10
Rapports de stage d'adaptation pour les architectes de France	4
Demandes de reconnaissance de l'expérience d'architecte formé à l'étranger (hors du Canada et des États-Unis) à titre de stage	24
Demandes de réinscription au tableau de l'Ordre à la suite d'une cessation d'exercice de plus de cinq ans	2



INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC



Centre MiQro Innovation, Bromont,
CIMAISE et Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes
Photo : Marc Cramer

ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE (ARM) ENTRE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE FRANCE

Au cours de l'exercice 2013-2014, 13 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS

Les discussions entreprises il y a quelques années par les ordres canadiens avec le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) américain ont connu leur dénouement au cours de l'exercice 2013-2014.

Une nouvelle entente de reconnaissance mutuelle a été conclue à l'été 2013 entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) et le NCARB. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Cette nouvelle entente est fondée sur le statut de membre en règle dans la province, le territoire ou l'État d'origine, ainsi que sur une expérience postérieure à l'obtention du permis d'exercice d'au moins un an dans le pays d'origine (2000 heures), soit le Canada ou les États-Unis.

Du côté américain, 29 organismes réglementant la pratique de l'architecture ont signé l'accord. Les autres, tel celui de l'État de New York, continuent néanmoins d'envisager cette option et pourront adhérer individuellement. Au Canada, les 11 ordres d'architectes ont officiellement souscrit à l'accord de reconnaissance mutuelle.

Le précédent accord, qui était en vigueur depuis 1992, a pris fin le 1^{er} janvier 2014.

ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

L'accord trilatéral Canada-États-Unis-Mexique fait continuellement l'objet de questionnements : les conditions imposées par cet accord, notamment, rendent difficile une réelle mobilité. Le très faible volume de demandes et l'existence du programme canadien de reconnaissance des architectes avec une vaste expérience font en sorte que ce dossier n'est pas jugé prioritaire.

Les Marais, Wentworth-Nord, Alain Carle architecte
Photo: Adrien Williams



ARM CANADA–EUROPE

Les discussions entre le regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe en vue d'un ARM Canada-Europe ont repris cette année. La signature de l'Accord général de services entre le Canada et l'Europe, en octobre 2013, et l'octroi aux ordres canadiens d'une contribution financière du gouvernement fédéral permettent d'espérer que ce dossier progressera au cours du prochain exercice.

FORMATION ADAPTÉE POUR LES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE DE L'ÉTRANGER

L'Ordre offre de la formation adaptée aux diplômés français qui se sont prévalus de l'Accord de reconnaissance mutuelle pour les architectes français (ARM). Cette formation est obligatoire. En voici le détail.

Nom de l'activité de formation	Nombre de membres l'ayant suivie
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	16
Réglementation du bâtiment	16
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	17

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec:

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	3	0	0
Hors du Canada	31	15	9	7

Nombre de candidats concernés: 34

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu :

	Reçues	Acceptées	Acceptées en partie	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	24	15	9	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	9
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire :

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	15
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne non titulaire d'un diplôme requis : 24

Provenance des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation (hors Canada) : 31

Pays	Demandes reçues	Pays	Demandes reçues	Pays	Demandes reçues
Algérie	5	Égypte	2	Mexique	1
Allemagne	1	Espagne	1	Roumanie	2
Brésil	1	États-Unis	2	Salvador	1
Bulgarie	2	France	1	Serbie	1
Colombie	3	Iran	1	Syrie	1
Cuba	1	Liban	2	Uruguay	3

Entre le 1^{er} avril et le 10 octobre 2013, le comité d'admission a reçu trois demandes d'équivalence de stage présentées par des architectes formés à l'étranger et ayant exercé la profession dans leur pays d'origine. Sur ce nombre, le comité a accordé l'équivalent de 1880 heures à deux candidats et a reporté sa décision quant au troisième candidat, lui demandant de fournir plus de détails concernant son rôle dans la réalisation des projets soumis.

Le 10 octobre 2013, une nouvelle réglementation sur les stages est entrée en vigueur, réduisant le nombre d'heures à réaliser de 5600 à 3720. La catégorie des heures de stage connexes de 1880 heures, dans laquelle les heures de stage réalisées à l'étranger pouvaient être indiquées, a été retirée du règlement. La demande d'équivalence de stage reçue avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, mais non traitée en raison du manque de détails pourra être soumise à nouveau au comité d'admission en répartissant les heures dans les catégories admissibles en vertu du nouveau règlement.

Entre le 10 octobre 2013 et le 31 mars 2014, une demande d'équivalence de stage présentée par un architecte formé à l'étranger ayant exercé la profession d'architecte a été reçue.

TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE 189

Acevedo, Sergio
Ahmed Ouameur, Fouad
Alberola, Stéphanie
Ambroise, Claude-May
Aqel, Mostafa
Asgari, Farzin
Audy, Vincent
Auger-Daoust, Maxime
Azouz, Zoubeir
Baldassari, Jean-Luc
Barabé-Pépin, Chloé
Bates Franco, Sonia Renée
Beaulieu, Guillaume
Benkiran, Youssef
Bernard, Anne-Sophie
Bertrand-Patenaude, Maxime
Boileau-Bachand, Emilie
Bokobza, Nicolas
Bouchard, Evelyne
Bouchard, Pierre-Olivier
Bouchard-Fortin, Marc-André
Boudrias, Alain
Bourbonnais, Renaud
Boureau, Fabienne
Brdar, Sinisa
Bulota, Dalius
Buteau, Samuel
Buzaglo, Valérie
Campbell-Moscrop, Colette
Caron, Christine
Caron, François-Xavier
Chabbert, Sébastien
Chao, Yien
Charbonneau, Annie
Chartier-Primeau, Marc-Antoine
Chrétien, Annie
Clément, Virginie
Cornu, Chantal
Couffin, Jean-Marc
Cousineau, Sylvain
Couture, Joël
Crusson, Eric
Cyr, Emanuel
Cyr, Marie-Hélène
Dallaire, Isabelle
Danis, Marie-Ève
Darisse, Jean-François
Daroui, Brahim

Davignon, Pierre-Alexandre
De Bellefeuille, Véronique
Delean, Matthew
Demers, Dominic
Demin, Konstantin
De Rome, Marie Eve
Desmarais, Mélanie
Despaties, Marc
Di Vito, Barbara
Drouin-Chartier, Guillaume
Dugas, Marie-Eve
Dumont, Daniel
Dupont, Ariane
Faubert, Geneviève
Faure, Delphine Marie
Flamand, Krystel
Fluet, Hélène
Flynn, Michaël Charles
Forget, Etienne
Forget, Maude
Fortier, Emilie
Fortier, Roxane
Fraser, Gisèle
Gagné, Cathy
Gagnon, Geneviève
Gagnon, Karine
Gallant, Isabelle
Gasmi, Anis
Gaudreau, Alexandra
Genç, Elif
Germain, Yanick
Gilbert, Magali
Guay, Johanne
Hallé Saint-Cyr, Maude
Hamel-St-Laurent, Roxane
Herr, Jean-Sébastien
Hudon, Steeven
Iler, Véronique
Jetté, Mélanie
Johnson, Keith
Ko, Ronnie
Kwon, Eun Kyung
Labelle, Marie-Eve
Laberge, Audrey
Labonté, Audrey
Labrie, Nicolas
Lacombe, Benoît
Lamri, Mohamed Redha

Langlois, Manuelle
Lavoie, Patrick
Leclair, Vincent
Leclerc, Emanuelle
Leclerc Lacombe, Brigitte
Lecomte, Noémie
Lefebvre, Vickie
Le Gallais, Carolyne
Lemieux, Marie-France
Lenz, Christian Guillermo
Leroux, Marianne
Lessard, Marie-Claude
Levesque, Pierre
L'hébreux, Martin
Lima, Gustavo
Linares Araujo, Thiago Francisco
Loranger-Audet, François
Losco, Mathias
Lozano, Fernando
MacKinnon Manaças, Tobias
Maisonneuve, Marianne
Malouin-Bouchard, Annie
Mancuso, Karine
Marchand, Marie-Pier
Marquet, Sophie
Martineau, Chantal
Massé, Alexandre
Millet, Mathieu
Miron, Stéphane
Mojtabavi, Seyedali
Monla, Mirna
Monory, Nathalie
Moukori, Isaac
Mrim, Amale
Nadeau Blouin, Georges-Alexandre
Nguyen, Thi Phuong Tram
Nguyen, Viet An
Pagé, Charles-Philippe
Paquet, Lucie
Parent, Catherine
Parker, Melissa
Pelletier, Jonathan
Pena Silva, Leonardo
Perez-Pasto, Mercedes Elena
Périgny, Isabelle
Perreault, Charles-Antoine
Perret, Luc

Perron, Chantale
Petkau, Cameron
Piché, Emilie
Pilote, Julie
Pinard, Sébastien
Plourde, Jean-François
Plourde, Marc-André
Poulin, Amélie
Primeau, Marie Eve
Pronovost, Patricia
Proulx, Judith
Rastegar Razi, Yalda
Ratté, Anabelle
Richard, Anne-Catherine
Rioux, Marjory
Rioux, Simon
Roberge, Gabrielle
Roberge, Ian
Rondeau, Julie
Routhier, Louis
Rozon, Julien
Rusu, Andi Horatiu
Simard, Alexandre
Simard, Elodie
Simard, Tommy
Simion, Victor
Simoneau, Andréanne
Skoda, Jacqueline
Smiley, Jamie
Smith, David
Smith, Marjorie
St-Aubin, Mélissa
Sylvain, Annie
Tang, Viet Huy
Tataru, Simona
Torabi, Ali
Tran, Huong Cuong
Trépanier, Marcel
Trottier-Tellier, Marianne
Turgeon, Emilie
Turi, Annick
Vachon, Chantal
Westeel, Antoine
Yamamoto, Mikio
Zouari, Sonia
Zyat, Hind



Sculpture habitable, Montréal, Jean-Maxime Labrecque
Photo: Frédéric Bouchard



RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE: 9

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE: 26

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE: 0

RADIATIONS DU TABLEAU POUR NON-RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES: 3

RADIATIONS DU TABLEAU À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE: 0

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DU PERMIS D'EXERCICE: 0

DÉMISSIONS: 94

DÉCÈS: 11

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2013	3477
Nouvelles inscriptions	189
Réinscriptions	9
Démissions	94
Radiations	29
Décès	11
Nombre de membres en fin d'exercice	3541

DÉTENTEURS D'UN PERMIS TEMPORAIRE EN FIN D'EXERCICE: 5

DÉTENTEURS D'UNE AUTORISATION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE: 5

STATISTIQUES



Salon urbain de la Place des Arts, Montréal,
Sid Lee architecture et Ædifica architectes
Photo: Stéphane Brügger

AU 31 MARS 2014

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2326	1215	3541

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

25 à 29 ans	27	67	94
30 à 34 ans	172	224	396
35 à 39 ans	221	194	415
40 à 44 ans	183	178	361
45 à 49 ans	272	179	451
50 à 54 ans	305	173	478
55 à 59 ans	335	121	456
60 à 64 ans	330	53	383
65 ans et plus	481	26	507

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

Étudiant	0	0	0
Inactif	77	63	140
Enseignant	41	31	72
Retraité	266	24	290
Secteur privé	121	62	183
Secteurs public et parapublic	262	305	567
Employé d'un bureau d'architecte	524	433	957
Pigiste	23	14	37
Patron	985	265	1250
Autre	27	18	45

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	11	8	19
Bas-Saint-Laurent	23	8	31
Capitale-Nationale	339	213	552
Centre-du-Québec	20	14	34
Chaudière-Appalaches	54	17	71
Côte-Nord	5	3	8
Estrie	42	24	66
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	5	16
Lanaudière	45	13	58
Laurentides	76	23	99
Laval	63	29	92
Mauricie	29	13	42
Montréal	181	97	278
Montréal	1214	662	1876
Nord-du-Québec	0	1	1
Outaouais	29	12	41
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	14	55
Extérieur du Québec	143	59	202

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

Centre-du-Québec	136	64	200
Croissant-Nord	91	39	130
Laurentides	168	64	232
Montréal	181	97	278
Montréal	1214	662	1876
Québec	393	230	623
Extérieur du Québec	143	59	202

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

	MONTANT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cotisation régulière	815,00 \$	1668	894	2562
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	407,50 \$	269	296	565
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription – non retraité	203,75 \$	121	1	122
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription –retraité	81,50 \$	143	5	148
Membre à la retraite	203,75 \$	125	19	144

COTISATION PROFESSIONNELLE 2013-2014

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	314	475	789



Complexe scientifique de Québec,
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu
et associés architectes
Photo : Stéphane Groleau

GARANTIE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes : 1240

Montant prévu de la garantie par sinistre : 1 M\$ (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée)

Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres : 2 M\$ par année (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée)

EXERCICE EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS OU EN SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée : 65

Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant au sein d'une société par actions : 750

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Permis temporaires délivrés en cours d'exercice : 5

Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice : 5

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux : 0

Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française

Reçues : 10

Acceptées : 10

Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions

Reçues : 0

Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions

Reçues : 0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues : 189

Acceptées : 189

Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes

Reçues : 0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Reçues : 34

Acceptées : 34

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Québec	0	0	0
	Ontario	3	3	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0
	Total Canada, hors Québec	3	3	0
UE	France	1	1	0
	Autres pays de l'Union européenne	7	7	0
	Total Union européenne	8	8	0
AUTRES	États-Unis	2	2	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	0	0	0
	Total hors Canada	10	10	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Reçues : 4

Acceptées : 4

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Québec	0	0	0
	Ontario	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0
	Total Canada, hors Québec	0	0	0
UE	France	0	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0
	Total Union européenne	0	0	0
AUTRES	États-Unis	0	0	0
	Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	2	2	0
	Total hors Canada	2	2	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Reçues : 15

Acceptées : 15

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA (règlement pris en vertu de 93q)	Ontario	2	2	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0
	Total Canada, hors Québec	0	0	0
UE	France (en vertu du règlement 93c2)	13	13	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0
	Total Union européenne	13	13	0
AUTRES	États-Unis	0	0	0
	Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	0	0	0
	Total hors Canada	0	0	0



Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

BUREAU DU SYNDIC



L'exercice 2013-2014 s'est amorcé avec 95 dossiers actifs. Au cours de l'exercice se sont ajoutés à ce nombre 58 nouveaux dossiers qui concernent 96 membres, et 64 dossiers ont été fermés. Parmi ces derniers, aucun n'a été réglé par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions.

L'exercice se termine donc avec un total de 89 dossiers actifs répartis ainsi :

ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ENQUÊTE	DISCIPLINE
Avant 2008	1	0	1
2008	4	3	1
2009	3	1	2
2010	8	7	1
2011	14	12	2
2012	24	22	2
2013	35	34	1
TOTAL	89	79	10

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Dossiers actifs en début d'exercice : 9

Nouvelles plaintes déposées au conseil de discipline : 9

Dossiers fermés en cours d'exercice : 8

Dossiers actifs en fin d'exercice : 10
(dont 8 en attente d'une décision du conseil de discipline)

Pierre Collette
Syndic

PRÉSIDENT

Jean-Guy Gilbert, avocat

MEMBRES

Jacques Delorme
Pierre Fournier
Marina Gusti
Jean Lalanne
Jean-Charles Martineau
Réjean Martineau
Jacques Parenteau
Michel Roy
Jean-Claude Zérounian

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

CIP : Comité d'inspection professionnelle
CP : Code des professions
CD : Code de déontologie des architectes
TD : Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux d'architecte
SF : Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'ordre des architectes du Québec
EPS : Règlement sur l'exercice de la profession en société

CONSEIL DE DISCIPLINE

TABLEAU DES INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DU BUREAU DU SYNDIC ET DU DÉPÔT DE PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

DEMANDEUR DE L'ENQUÊTE	N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTÉ	PLAIGNANT	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION DÉSISTEMENT	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION RENDUE DANS LES 90 JOURS	NATURE DE LA DÉCISION	NATURE DE LA SANCTION	APPEL DE LA DÉCISION (APPELANT)
Public	03-11-0130	11-10-05	Syndic	CP 114 CP 59.2	12-02-27 12-06-08 12-09-28 12-12-17 13-02-06 13-11-11	13-08-27	Non	Culpabilité et acquittement	À venir	À venir
Public	03-12-0131	12-03-02	Syndic	CD 3.01.01; 3.02.01 CP 59.2	12-10-17 13-12-16	13-08-26	Non	Culpabilité et acquittement	À venir	À venir
CIP	03-12-0136	13-04-02	Syndic	CP 187.11; 59.2 CD 3.02.05; 3.05.08; 4.02.01 a); 4.02.01 h); 5.01.02	13-11-06	14-03-04	Non	Culpabilité et sanction	Amendes	Non
CIP	03-12-0137	13-11-05	Syndic adjoint	CP 59.2 CD 4.02.01 a); 4.02.01 h)	14-02-21	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Public	03-12-0138	12-10-02	Syndic adjoint	CD 3.05.02	13-03-05	13-04-08	Oui	Désistement	N/A	N/A
Public	03-12-0139	13-02-18	Syndic	CP 114; 59.2 CD 4.03.03; 15 (3); 65; 68 TD 2.01 SF 2	13-05-14	13-10-30	Non	Culpabilité et sanction	Réprimande	Syndic
Public	03-12-0140	12-09-20	Syndic	CD 29	13-04-11	13-07-08	Oui	Culpabilité et sanction	Amende	Non
CIP	03-12-0141	12-11-07	Syndic	CD 4.03.02; 61 CP 114	13-03-21	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Architecte	03-13-0142	13-03-27	Syndic	CD 4.02.01 a); 4.02.01 h)	13-10-24	14-03-04	Non	Culpabilité et sanction	Amendes	Non
Syndic	03-14-0143	13-10-08	Syndic	CP 187.11 SF 2 CD 3.04.01; 3.05.06; 3.05.08	13-11-07	14-03-04	Non	Culpabilité et sanction	Amendes	Non
Architecte	03-14-0144	13-10-08	Syndic	CD 4.02.01 a); 4.02.01 h); 29; 59.2	13-10-18	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Public	03-14-0145	13-10-08	Syndic	CD 3.04.01; 3.05.08; 4.02.01 h SF 2 EPS 1; 2; 3; 4; 7; 9	13-12-03	13-12-03	Oui	Culpabilité et sanction	Amendes	Non
Public	03-14-0146	13-10-08	Syndic	CD 3.04.01; 3.05.08; 4.02.01 h SF 2 EPS 1; 2; 3; 4; 7; 9	13-12-03	13-12-03	Oui	Culpabilité et sanction	Amendes	Non
Syndic	03-14-0147	13-11-19	Syndic	CD 4.02.01 a); 4.02.01 h); 29; 59.2	14-03-20	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Public	03-14-0148	13-03-19	Syndic adjoint	CD 4.02.01 a); 4.02.01 h); 3.05.08 TD 2.01 a); 2.01 b)	14-01-17	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Public	03-14-0149	13-12-04	Syndic adjoint	CD 61	14-02-19	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
Public	03-14-0151	14-02-27	Syndic	CD 59 (7); 12 CP 59.2	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir



Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul,
Lemay Michaud, STGM architectes,
Coarchitecture inc., en consortium
Photo : Stéphane Groleau

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de séances du conseil de discipline _____	10
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré _____	4
Nombre de recommandations au conseil d'administration _____	0
Nombre de décisions prises par le conseil d'administration relativement à ces recommandations _____	0
Nombre de décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions _____	1
Nombre d'appels entendus par le Tribunal des professions _____	0
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions _____	0
Nombre de plaintes déposées par un plaignant privé _____	0

ARTICLES	INFRACTIONS
CODE DES PROFESSIONS	
59.2	Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession
112-114	Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection
187.11	Exercer la profession au sein d'une société par actions, alors qu'aucun règlement ne l'autorise
CODE DE DÉONTOLOGIE	
12	Ne pas conclure d'entente avec son client avant de rendre des services professionnels
15(3)	Omettre de préciser son rôle et sa participation dans la réalisation d'un projet et ne pas divulguer le nom des autres architectes qui y ont participé
29	Apposer son sceau et sa signature sur des plans sans en avoir une connaissance et une maîtrise globale
59(2)	Participer ou contribuer à la pratique illégale de la profession
59(7)	Communiquer avec le plaignant sans l'autorisation écrite du syndic
3.01.01	Accepter un mandat sans tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens dont on dispose
3.02.01	Ne pas s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité
3.02.05	Donner un avis sans avoir une connaissance complète des faits
3.04.01	Ne pas identifier de son sceau et de sa signature les plans émis
3.05.02	Laisser un tiers influencer sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client
3.05.06	Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre
3.05.08	Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client
4.02.01a)	Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance
4.02.01h)	Participer ou contribuer à l'exercice illégal de sa profession
4.03.02	Ne pas répondre dans les plus brefs délais aux demandes du syndic
4.03.03	S'attribuer le mérite d'un travail d'architecture d'un confrère
5.01.02	Faire de la publicité fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur
61	Ne pas répondre dans des délais acceptables à la correspondance provenant du syndic
65	Surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance ou être déloyal envers lui
68	Faire ou permettre de la publicité fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur
RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS, DU REGISTRE ET DES BUREAUX	
2.01a)	Ne pas tenir un registre conforme à la réglementation
2.01b)	Ne pas tenir ses dossiers conformément à la réglementation
RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	
2	Poser des actes sans être assuré
RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION	
1, 2, 3, 4, 7 et 9	Exercer la profession au sein d'une société par actions sans se conformer au règlement

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marina Gusti
Fernand Tremblay
Michael G. Werleman

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

France Maltais
Michel Gervais
André Normandeau

Nombre de réunions : 2

DEMANDES D'AVIS

Reçues	3
Présentées après expiration du délai	0

AVIS RENDUS

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0



Restauration du Carmel de Montréal,
Beaupré Michaud et associés architectes
Photo : Pierre Bélanger

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.



Hôtel La Ferme, Baie-Saint-Paul,
Lemay Michaud, STGM architectes, Coarchitecture inc., en consortium
Photo : Stéphane Groleau

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS ET ARBITRES

Pierre Collette
René Crête
René Lagacé
Gilles Beauchamp

DEMANDES DE CONCILIATION	
REÇUES	17
REJETÉES POUR NON-RESPECT DU DÉLAI AYANT CONDUIT À UNE ENTENTE	0 9
NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE AYANT SIÉGÉ	2
NOMBRE DE SÉANCES DU CONSEIL D'ARBITRAGE	0
NOMBRE DE DEMANDES D'ARBITRAGE REÇUES	0
SENTENCES ARBITRALES RENDUES	0

L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires. Il procède à des enquêtes et, au besoin, il recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires.

Les tableaux ci-dessous résument les activités de l'Ordre en matière de contrôle de l'exercice illégal de la profession. On peut y constater que l'année financière a été caractérisée par l'imposition d'un montant d'amendes total important, soit 36 100 \$, alors que la moyenne des cinq années précédentes a été de 21 493 \$. De ce montant, 34 600 \$ ont été obtenus par suite de la reconnaissance de culpabilité des défendeurs.

ENQUÊTEUR À L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

TABLEAU 1 ■ CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

N ^o	RÉGION	NOMBRE DE CHANTIERS
01	Bas-Saint-Laurent	2
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
03	Capitale-Nationale	3
04	Mauricie	12
05	Estrie	10
06	Montréal	11
07	Outaouais	8
08	Abitibi-Témiscaminque	11
09	Côte-Nord	6
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
12	Chaudière-Appalaches	15
13	Laval	5
14	Lanaudière	8
15	Laurentides	11
16	Montérégie	26
17	Centre-du-Québec	8
		Total: 149

TABLEAU 2 ■ RÉSULTATS DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

Plaintes non réglées au début de l'exercice	18
Nouvelles plaintes déposées durant l'exercice	25
Plaintes faisant l'objet d'une condamnation par jugement	1
Plaintes faisant l'objet de l'obtention d'une reconnaissance de culpabilité des défendeurs (ententes à l'amiable)	15
Plaintes retirées (ententes à l'amiable)	12
Acquittement	1
Plaintes non réglées à la fin de l'exercice	14
Amendes totales imposées	36 100 \$

TABLEAU 3 ■ TYPES D'INFRACTIONS

ARTICLE	DOSSIERS RÉGLÉS	DOSSIERS NON RÉGLÉS
LOI SUR LES ARCHITECTES		
15a) Exercice illégal de la profession	5	2
15b) Utilisation illégale du titre	4	2
15c) Utilisation illégale de désignations	0	1
15d) Agir illégalement comme architecte	0	3
15e) Authentification illégale par sceau	5	2
17 Utilisation illégale de plans et devis non conformes à la Loi	2	1
CODE DES PROFESSIONS		
188.1.2 ^o Sciemment, annonce ou désigne illégalement comme architecte une personne qui ne l'est pas	0	1
188.1.3 ^a) Sciemment, encourage autrui à exercer illégalement la profession d'architecte	0	1
188.1.3 ^b) Sciemment, encourage autrui à utiliser illégalement le titre d'architecte	0	1
ENQUÊTES COMPLÉTÉES		NOMBRE
portant sur l'exercice illégal		147
portant sur l'usurpation de titre réservé		5
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		2
POURSUITES PÉNALES INTENTÉES		NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu		10
portant sur l'usurpation de titre réservé		5
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		8
JUGEMENTS RENDUS		NOMBRE
		Acquittant l'intimé Déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu		0 0
portant sur l'usurpation de titre réservé		0 1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu		0 0
Montant total des amendes imposées par jugement		1500 \$

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES

François Hogue
Robert Lacoste
Caroline Lajoie

Nombre de réunions: cinq, dont une par conférence téléphonique.



Centre MiQro Innovation, Bromont,
CIMAISE et Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes
Photo: Marc Cramer

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Administration de projets		
B. a.-ba de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec	1,5	16
Aspects techniques		
Inspection préachat : Aspects de base et normes de pratique	7	7
Building Information Modeling, mode d'emploi	3	23
Ascenseurs et appareils élévateurs: Du nouveau dans la cage	1,5	22
Construction d'un bâtiment en bois lamellé-croisé	3	20
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	28	74
Culture architecturale		
Milieu bâti et identité culturelle	14	20
Murs extérieurs des bâtiments anciens	8	19
Architecture participative et reconstruction d'Haïti : Vers un processus de systématisation	1,5	9
Nouvelles tendances technologiques en conception résidentielle	3	29
Gestion de bureau		
L'architecte en affaires: S'associer et diriger	7	13
Leadership éthique et responsable	12,5	21
Mieux négocier ses honoraires	3,5	4
Le cadre juridique de la gestion électronique des documents d'architecture	4,5	54
Mieux se positionner sur le marché grâce aux outils de communication efficaces	6,5	25
Du papier au numérique: La gestion intégrée des documents d'un bureau d'architectes	3	16
Planification et conception		
Bâtiments verts : Intégration des exigences aux plans et devis	7	10
Concours d'architecture (partie 1) : La pratique des concours	7	15
Concours d'architecture (partie 2) : L'organisation et la conduite de concours	7	8
Conception architecturale et représentations numériques en 3D	3	27
Trop beau pour être vrai	1	61
Impact des nouvelles technologies	1	59

Réglementation du bâtiment et aspects juridiques

La responsabilité professionnelle de l'architecte : Le cadre juridique	7	20
La responsabilité professionnelle de l'architecte : L'exécution des travaux	8	33
La responsabilité professionnelle de l'architecte : Après la réalisation des travaux	8	31
Nouveau code de déontologie	6	30
Un architecte averti en vaut deux!	6	20
Code de construction – Partie 9	14	11
Les réglementations touchant les constructions à la Ville de Montréal	3	15
Code de construction – Parties 3 et 10	21	5
BIM et conception bioclimatique	3	25
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	165	92
Réglementation du bâtiment	208	6

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	165	190
Réglementation du bâtiment	208	16
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	28	17

SANCTIONS IMPOSÉES

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes	3

COMITÉ DE LA FORMATION

Ce comité n'a pas été formé et n'a donc tenu aucune réunion.

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT

Michel Gagnon

MEMBRES

Patrice Beauchemin, secrétaire

Marco Comtois

Claude Hamelin-Lalonde

Lucie Lanthier

INSPECTEURS

Pierre d'Anjou

Hubert Chamberland

René Lagacé

Alain Letuvé

N. Jean-Pierre Pelletier

Claude Tanguay

Dans le cadre du programme de surveillance générale, les inspecteurs ont souligné l'importance d'intégrer au cycle normal du programme d'inspection les architectes qui se sont vu imposer des correctifs lors d'une première inspection.

Les inspecteurs ont constaté que les architectes possèdent de bonnes connaissances générales sur les aspects juridiques de la pratique, mais qu'ils auraient avantage à les parfaire afin de mieux négocier et de mieux promouvoir leurs services. De plus, ils recommandent que les dossiers soient tenus de façon plus rigoureuse.

Programme de surveillance générale: inspection de 300 architectes dans environ 70 bureaux

Bilan de l'année: 5 inspecteurs contractuels ont rendu visite à 227 architectes dans 49 bureaux

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle: 5

Rapports de vérification: 40

Enquêtes: 0

Recommandations au conseil d'administration à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux: 0

Membres ayant fait l'objet d'une information au syndic: 41

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'INSPECTION

Un comité de réflexion sur l'inspection a été mis sur pied afin d'améliorer l'inspection professionnelle. Les conclusions du comité portent principalement sur le processus d'inspection et la gouvernance de l'Ordre.

Parmi les principales recommandations, on note la nécessité d'un allègement administratif du service, l'élaboration d'un questionnaire d'évaluation de la compétence de l'architecte et d'un guide d'entrevue structurée, ainsi que la conception d'un programme normalisé d'inspection axé sur le profil des membres. Le comité recommande également d'améliorer la reddition de comptes au conseil d'administration quant aux constats portant sur la compétence des architectes et aux moyens à mettre en œuvre pour pallier les lacunes régulièrement constatées.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pierre Émond, président

Hélène Beaudry

Jean-Pierre Lévesque

France Maltais

Normand Pratte

Maude Thériault

RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES



Institut culturel cri Aanischaaukamikw, Oujé-Bougoumou,
Rubin & Rotman associés et Douglas Cardinal, architectes en consortium
Photo : Mitch Lenet pour ACCI

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture de même que sur les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

MEMBRES

Lucie Cliche
Anne Cormier
Nicolas Marier
André Perrotte
Guy Villemure
Jacques White

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

NOMBRE DE RÉUNIONS

- Trois réunions du comité
- Cinq rencontres relatives au dossier du futur pont Champlain
- Une rencontre avec le ministère de la Culture et des Communications

CONCOURS D'ARCHITECTURE AYANT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI AU COURS DE L'EXERCICE

- Pavillon 5 du Musée des beaux-arts de Montréal
- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds à Montréal
- Salle de spectacle de Saint-Jérôme
- Agrandissement de l'Insectarium, réaménagement du Biodôme et pavillon de verre du Jardin botanique de l'Espace pour la vie à Montréal

PRINCIPALE RÉALISATION

Entrée en vigueur des nouvelles Règles d'approbation des concours d'architecture

Frédéric Dubé

Président du comité des concours de l'OAQ



Lofts Irène, Montréal, Kanva
Photo : Marc Cramer



Le comité des techniques et bâtiments durables suit l'évolution des matériaux et techniques de construction ainsi que des stratégies de conception, de construction et d'exploitation des bâtiments, dans un contexte de bonne pratique et de développement durable. Ce suivi concerne autant les modifications aux règlements que les innovations en recherche et dans l'industrie. Le comité oriente le conseil d'administration sur les enjeux primordiaux dans ce secteur. De plus, le comité, qui tient à sensibiliser la communauté des architectes aux enjeux actuels en matière d'architecture durable, organise diverses activités de diffusion, notamment les Mardis verts.

PRÉSIDENTE

Nicole Olivier

MEMBRES

Lucie Babin

Marie-France Bélec

Lise Gagné

Lyse Gélinas

Maria Hanna Siedlikowski

COLLABORATRICE

Céline Mertenat

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES



Nombre de réunions : 9

PRINCIPALE RÉALISATION

Présentation des Mardis verts, dont une édition spéciale pour souligner le 20^e anniversaire des conférences.

Centre culturel du Maroc, Montréal, acdf*
Photo : James Brittain

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 mars 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

S.E.N.C.R.L

Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale

600, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691

Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

Aux membres de

Ordre des architectes du Québec

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

42-43

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS 44

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉE 45

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 45

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE 46

NOTES COMPLÉMENTAIRES 47-51

RENSEIGNEMENTS

SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ 52-54

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX 54

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Cholet Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 20 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA permis n° A115879

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014-2015	2013-2014	2013-2014	2012-2013
	Budget (non audité)	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	2 518 274	2 414 315	2 333 696	2 171 122
Exercice en société	25 000	20 625	26 625	14 700
Inscriptions au tableau des membres	40 000	35 000	57 220	31 120
Permis temporaires et autorisations spéciales	35 000	40 000	45 586	72 000
Examen des architectes du Canada	51 000	51 000	54 145	149 257
Inscriptions aux registres	125 850	115 675	147 318	138 987
Formation	409 730	432 847	414 731	407 014
Amendes disciplinaires	100 000	100 000	128 277	88 928
Contrôle de l'exercice illégal	26 300	18 500	29 185	24 905
Publicité	250 000	245 000	276 927	228 768
Congrès	135 000	104 000	130 923	135 265
Remise des permis	7 500	9 500	7 500	9 864
Cocktail des collaborateurs	3 000	2 160	3 000	2 160
Prix d'excellence en architecture	4 500	145 000	118 997	17 822
Autres commandites et contributions financières	13 000	19 000	17 515	16 084
Contribution du Fonds d'assurances				10 000
Produits nets de placements	3 900	786	3 677	5 297
Autres produits	20 000	25 000	20 953	5 919
Revenus locatifs – 420 McGill	551 014	499 656	307 037	467 397
	4 319 068	4 278 064	4 123 312	3 996 609
CHARGES				
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	226 564	193 713	237 956	250 338
Inspection professionnelle et aide à la pratique	369 034	296 832	221 287	273 805
Discipline	500 533	468 494	422 844	521 146
Admission	285 991	346 157	426 611	371 069
Formation continue	479 467	477 701	415 938	415 131
Contrôle de l'exercice illégal	214 084	201 085	188 868	191 837
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	490 475	369 103	439 524	358 070
Communications et événements spéciaux	703 093	584 335	590 660	543 976
Congrès	92 164	169 112	152 437	200 567
Remise des permis	49 585	57 853	57 657	56 774
Cocktail des collaborateurs	21 000	25 743	28 476	24 593
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	48 675	38 000	43 506	128 341
Concours	12 304	13 930	11 075	9 717
Techniques et bâtiments durables	3 720	11 962	3 362	4 182
Réglementation	16 684	45 489	5 242	18 852
Prix d'excellence en architecture	55 186	228 725	189 430	59 697
Dépenses locatives – 420 McGill	615 520	660 419	696 580	638 357
	4 184 079	4 188 653	4 131 453	4 066 452
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant gain sur la cession d'immobilisations corporelles	134 989	89 411	(8 141)	(69 843)
Gain sur la session d'immobilisations corporelles		1 376 467	1 515 174	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	134 989	1 465 878	1 507 033	(69 843)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges				
Ordre des architectes du Québec				
Activités régulières	199 495	250 174	242 796	101 117
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		1 376 467	1 515 174	
	199 495	1 626 641	1 757 970	101 117
Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme	(64 506)	(160 763)	(250 937)	(170 960)
	134 989	1 465 878	1 507 033	(69 843)

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2013-2014		2012-2013
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Actif net au début	897 148	(83 157)	813 991
Cession d'immobilisations de l'exercice	(1 582 438)	1 582 438	
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice et remboursement de dettes	1 956 794	(1 956 794)	
	1 271 504	(457 513)	813 991
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 218 630	288 403	1 507 033
Actif net (négatif) à la fin	2 490 134	(169 110)	2 321 024

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2013-2014	2012-2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	1 507 033	(69 843)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	222 519	151 557
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	74 025	62 203
Gain sur la session d'immobilisations corporelles	(1 515 174)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	273 171	186 774
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>561 574</u>	<u>330 691</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisation corporelle	1 582 438	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 085 498)	(690 540)
Acquisition d'immobilisation incorporelle	(81 680)	(36 575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>415 260</u>	<u>(727 115)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à terme	2 250 000	
Remboursement de l'emprunt à demande	(850 000)	
Remboursement de la dette à long terme	(2 189 616)	(66 437)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(789 616)</u>	<u>(66 437)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	187 218	(462 861)
Encaisse au début	1 043 390	1 506 251
Encaisse à la fin	<u>1 230 608</u>	<u>1 043 390</u>

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 mars 2014

	2014-03-31	2013-03-31
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 230 608	1 043 390
Comptes clients et autres créances (note 7)	394 712	524 396
Frais payés d'avance	77 115	66 924
	1 702 435	1 634 710
Long terme		
Actifs destinés à la vente		67 265
Immobilisations corporelles (note 8)	6 128 475	5 265 495
Immobilisation incorporelle (note 9)	94 784	87 129
	7 925 694	7 054 599
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	603 298	573 837
Produits reportés – Prix d'excellence	4 500	7 147
Produits perçus par anticipation	1 263 747	1 136 883
Emprunt à demande, taux de base majoré de 1,5% (4,5% en 2013)		850 000
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	2 233 125	2 172 741
	4 104 670	4 740 608
Long terme		
Solde de prix d'achat (note 12)	1 500 000	1 500 000
	5 604 670	6 240 608
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 490 134	897 148
Non affecté	(169 110)	(83 157)
	2 321 024	813 991
	7 925 694	7 054 599

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Nathalie Dion, présidente



Bernard McNamara, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

1 - STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats consolidés dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget 2014-2015 a été approuvé par le conseil d'administration le 13 avril 2014.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. Cependant, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

Cotisations des membres

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Examen des architectes du Canada et formation

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Amendes disciplinaires et contrôle de l'exercice illégal

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque qu'il y a une entente écrite intervenue entre l'Ordre, son syndic ou de son enquêteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Communications, publications et commandites

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Produits de location

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	TAUX
Bâtiment – 420 McGill	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %
Site Internet	33 %
Améliorations locatives	10 %
Aménagements	10 %

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats consolidés.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 13.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La charge d'amortissement de l'exercice est de 296 544 \$ (213 760 \$ en 2013). La dépense d'intérêts de l'exercice est de 279 271 \$ (269 182 \$ en 2013).

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2013-2014	2012-2013
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	129 684	(170 738)
Frais payés d'avance	(10 191)	24 880
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	29 461	139 242
Produits reportés – Prix d'excellence	(2 647)	1 406
Produits perçus par anticipation	126 864	191 984
	273 171	186 774

6 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu en commandite sous forme de produits et de services, un montant total de 17 128 \$ alors qu'au cours de l'exercice précédent l'Ordre n'en avait pas reçu. Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

7 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2014-03-31</u>	<u>2013-03-31</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir		
Cotisations des membres		1 945
Formation	5 126	26 910
Amendes disciplinaires	68 450	104 292
Contrôle de l'exercice illégal	106 600	6 145
Communications et publications	112 080	41 930
Prix d'excellence	7 583	
Examen des architectes du Canada	11 772	132 295
Divers	83 101	210 879
	<u>394 712</u>	<u>524 396</u>

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2014-03-31</u>		<u>2013-03-31</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain – 420 McGill (a)	780 000		780 000	780 000
Bâtiment – 420 McGill (a)	4 188 195	229 141	3 959 054	3 995 783
Améliorations locatives	763 203	37 135	726 068	191 306
Aménagements	244 529	15 195	229 334	95 057
Mobilier et équipement	182 207	86 333	95 874	46 374
Ordinateurs et logiciels	705 661	367 516	338 145	156 975
	<u>6 863 795</u>	<u>916 210</u>	<u>6 128 475</u>	<u>5 265 495</u>

(a) La dernière évaluation municipale de la propriété située au 420 McGill, qui est destinée à la location, indique une valeur de 3 112 500 \$ pour le terrain et le bâtiment.

9 - IMMOBILISATION INCORPORELLE

	<u>2014-03-31</u>	<u>2013-03-31</u>
	\$	\$
Immobilisation incorporelle amortissable		
Site Internet	94 784	87 129

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2014-03-31</u>	<u>2013-03-31</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	227 029	184 705
Taxes à payer	76 141	99 180
Vacances à payer	88 380	98 237
Salaires et charges sociales à payer	33 604	27 493
Autres	178 144	164 222
	<u>603 298</u>	<u>573 837</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 288 048 \$ au 31 mars 2014 (106 403 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2014-03-31</u>	<u>2013-03-31</u>
	\$	\$
Emprunt à terme d'un maximum autorisé de 3 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1er rang de 4 500 000 \$ grevant l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que sur l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliés à l'exploitation de cet immeuble, taux préférentiel plus 1,25 % (4,25 %), remboursable mensuellement par versement de 5 625 \$, capital seulement, échéant en décembre 2014	2 233 125	
Emprunt 5,94 %		2 172 741
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>(2 233 125)</u>	<u>(2 172 741)</u>

12 - SOLDE DE PRIX D'ACHAT

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420 McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années, jusqu'en décembre 2014, et au taux de 9 % les deux années suivantes, jusqu'en décembre 2016. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420 McGill.

13 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2013, lesquels sont présentés distinctement :

	<u>2013-12-31</u>	<u>2012-12-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	64 326 089	56 746 430
Total du passif	49 970 586	43 287 707
Surplus	11 962 845	12 783 128
Revenus		
Primes nettes	12 068 233	10 866 460
Placements	1 075 192	1 465 489
Dépenses	14 026 379	12 417 696
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 631 795	6 000 851
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 718 230)	5 385 438

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une des parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque celle-ci est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement :

- Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le solde de prix d'achat portant intérêt à taux fixe et expose donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt à terme porte intérêt à taux variable et expose donc l'Ordre à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 1 520 320 \$ (1 557 485 \$ au 31 mars 2013), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Passifs financiers garantis

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des passifs financiers qui sont garantis est de 3 733 125 \$ (4 522 741 \$ au 31 mars 2013).

15 - GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

16 – ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2019, à verser pour des locaux une somme de 816 441 \$, dont 75 % sont versés à la filiale en propriété exclusive et 25 % à un tiers. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 181 487 \$ en 2015, à 185 913 \$ en 2016, à 190 340 \$ en 2017, à 194 766 \$ en 2018 et à 56 936 en 2019. Ces montants représentent 100 % de l'engagement, dont seulement 25 % seront versés à un tiers.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

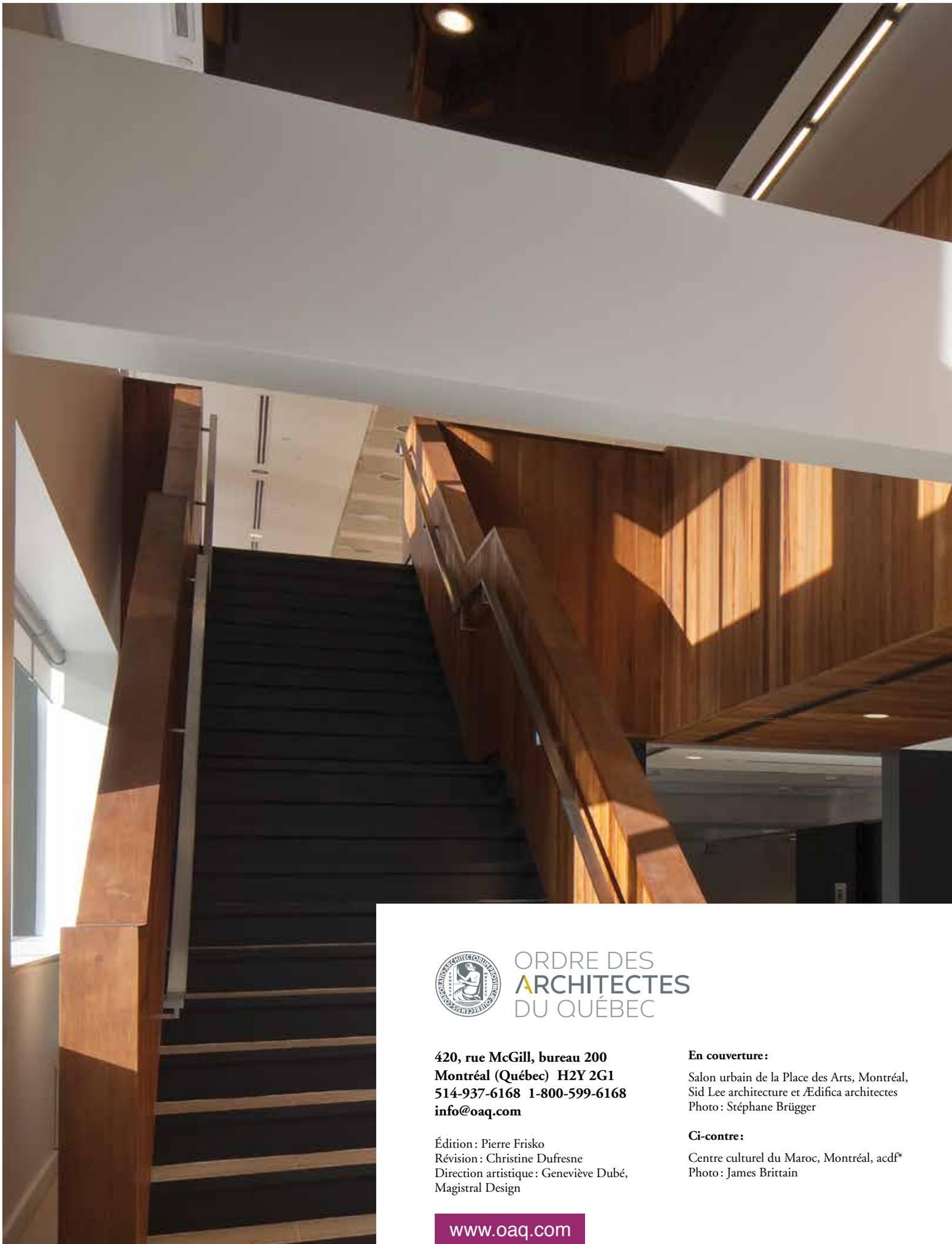
	2013-2014	2012-2013
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence		
Allocations de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	14 126	15 119
Salaires et charges sociales	82 041	87 586
Honoraires	13 465	22 750
Frais de représentation, de repas et de déplacement	20 798	19 853
Autres frais directs	22 327	17 528
Quote-part des frais généraux	85 199	87 502
	237 956	250 338
Inspection professionnelle et aide à la pratique		
Allocations de présence	2 776	4 512
Salaires et charges sociales	75 437	55 815
Honoraires	57 682	131 656
Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 643	25 891
Autres frais directs	408	397
Quote-part des frais généraux	78 341	55 534
	221 287	273 805
Discipline		
Allocations de présence	1 376	2 786
Salaires et charges sociales	134 655	146 835
Honoraires	136 108	202 748
Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 498	12 443
Autres frais directs	4 368	8 788
Quote-part des frais généraux	139 839	147 546
	422 844	521 146
Admission		
Allocations de présence	3 019	3 600
Salaires et charges sociales	190 854	165 246
Honoraires	12 424	5 328
Frais de représentation, de repas et de déplacement	10 609	7 783
Autres frais directs	11 504	23 531
Quote-part des frais généraux	198 201	165 581
	426 611	371 069
Formation continue		
Allocations de présence	1 150	1 256
Salaires et charges sociales	92 773	89 777
Honoraires	158 023	173 228
Frais de représentation, de repas et de déplacement	42 272	38 503
Autres frais directs	25 376	22 475
Quote-part des frais généraux	96 344	89 892
	415 938	415 131
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et charges sociales	77 694	74 978
Honoraires	24 711	34 864
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 528	5 056
Autres frais directs	1 250	1 487
Quote-part des frais généraux	80 685	75 452
	188 868	191 837
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques		
Salaires et charges sociales	107 507	99 676
Honoraires	16 459	5 426
Frais de représentation, de repas et de déplacement	27 151	25 742
Contributions et autres frais directs	176 762	127 780
Quote-part des frais généraux	111 645	99 446
	439 524	358 070
Communications et événements spéciaux		
Salaires et charges sociales	185 843	172 203
Honoraires	130 200	113 062
Frais de représentation, de repas et de déplacement	10 986	14 936
Autres frais directs	70 634	71 967
Quote-part des frais généraux	192 997	171 808
	590 660	543 976

		<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
		\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)			
Congrès			
	Salaires et charges sociales	36 453	33 234
	Honoraires	34 954	62 128
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	33 742	35 493
	Autres frais directs	9 432	36 425
	Quote-part des frais généraux	37 856	33 287
		<u>152 437</u>	<u>200 567</u>
Remise des permis			
	Salaires et charges sociales	12 037	11 032
	Honoraires	14 311	14 572
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 449	5 969
	Autres frais directs	16 360	14 171
	Quote-part des frais généraux	12 500	11 030
		<u>57 657</u>	<u>56 774</u>
Cocktail des collaborateurs			
	Salaires et charges sociales	5 601	4 979
	Honoraires	8 226	6 567
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 492	6 388
	Autres frais directs	2 340	1 683
	Quote-part des frais généraux	5 817	4 976
		<u>28 476</u>	<u>24 593</u>
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour			
	Honoraires	9 317	10 170
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 018	1 334
	Contributions et autres frais directs	32 171	116 837
		<u>43 506</u>	<u>128 341</u>
Concours			
	Allocations de présence	481	475
	Salaires et charges sociales	3 946	3 690
	Honoraires	2 498	1 354
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	52	539
	Quote-part des frais généraux	4 098	3 659
		<u>11 075</u>	<u>9 717</u>
Techniques et bâtiments durables			
	Allocations de présence	1 013	1 663
	Salaires et charges sociales	44	136
	Honoraires	1 750	1 500
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	509	757
	Quote-part des frais généraux	46	126
		<u>3 362</u>	<u>4 182</u>
Réglementation			
	Salaires et charges sociales		122
	Honoraires	5 091	16 177
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	142	1 598
	Autres frais directs	9	848
	Quote-part des frais généraux		107
		<u>5 242</u>	<u>18 852</u>
Prix d'excellence en architecture			
	Salaires et charges sociales	32 710	21 715
	Honoraires	85 261	12 899
	Frais de représentation, de repas et de déplacement	14 218	642
	Autres frais directs	23 272	2 600
	Quote-part des frais généraux	33 969	21 841
		<u>189 430</u>	<u>59 697</u>

	<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Dépenses locatives – 420 McGill		
Frais d'entretien	73 301	57 700
Taxes et assurance	136 622	130 863
Frais administratifs	21 876	23 626
Intérêts sur le solde de prix d'achat	120 000	112 258
Honoraires professionnels	28 435	17 284
Frais de locations et autres	731	6 083
Salaires, jetons et charges sociales	30 248	25 948
Commissions de location	11 839	2 443
Amortissement du bâtiment	114 258	104 029
Intérêts sur la dette à long terme	128 984	125 136
Frais financiers	30 286	32 987
	<u>696 580</u>	<u>638 357</u>
	<u>4 131 453</u>	<u>4 066 452</u>

	<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais généraux		
Salaires	333 124	338 350
Charges sociales	(35 773)	75 322
Frais de poste et télécommunications	23 521	24 538
Fournitures de bureau	37 780	32 466
Taxes	30 377	37 716
Assurances	19 203	17 762
Chauffage et énergie	10 485	15 958
Entretien et réparations	28 707	35 455
Location d'équipement et contrats de service	15 843	12 623
Loyer	34 908	1 510
Honoraires professionnels	285 647	196 555
Frais de représentation, de repas et de déplacement	16 687	20 728
Frais bancaires et autres	79 416	49 073
Amortissement du bâtiment		11 194
Amortissement du mobilier et de l'équipement	11 990	13 685
Amortissement des aménagements	37 134	
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	59 137	22 649
Amortissement du site Internet	74 025	62 203
Frais de déménagement	15 326	
	<u>1 077 537</u>	<u>967 787</u>

Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	85 199	87 502
Inspection professionnelle et aide à la pratique	78 341	55 534
Discipline	139 839	147 546
Admission	198 201	165 581
Formation continue	96 344	89 892
Contrôle de l'exercice illégal	80 685	75 452
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	111 645	99 446
Communications et événements spéciaux	192 997	171 808
Congrès	37 856	33 287
Remise des permis	12 500	11 030
Cocktail des collaborateurs	5 817	4 976
Concours	4 098	3 659
Techniques et bâtiments durables	46	126
Réglementation		107
Prix d'excellence en architecture	33 969	21 841
	<u>1 077 537</u>	<u>967 787</u>



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168
info@oaq.com

Édition : Pierre Frisko
Révision : Christine Dufresne
Direction artistique : Geneviève Dubé,
Magistral Design

En couverture :

Salon urbain de la Place des Arts, Montréal,
Sid Lee architecture et Ædifica architectes
Photo : Stéphane Brügger

Ci-contre :

Centre culturel du Maroc, Montréal, acdf*
Photo : James Brittain

www.oaq.com